

SPÉCIAL FÊTE DU TRÔNE

Les cahiers du Canard Libéré



Edition spéciale

Directeur de la publication Abdellah Chankou

Un système
carcéral
prisonnier
de lois figées

Salah Tamek, délégué général
à l'administration pénitentiaire
et à la réinsertion.



18ème anniversaire de l'intronisation
de S.M le Roi Mohammed VI



**UNE NOUVELLE
ÉTAPE POUR UN
NOUVEAU DÉPART**



COMMUNIQUEZ EN TOUTE LIBERTE AVEC LA CARTE JAWAL



1Go + 1H

+ 50^{DH}



Pour les nouveaux clients Jawal

1H de communication valable 7 jours vers toutes les destinations nationales. 1Go valable 7 jours.
Pass MT Talk 150Mo valable 1 mois. 50DH valable 6 mois vers toutes les destinations nationales
et internationales. Prix de la carte Jawal 30DH. Pour plus d'informations, visitez notre site www.iam.ma

EDITO

Par Abdellah Chankou

Aggiornamento

Le règne de Mohammed VI n'est pas un long fleuve tranquille. Il a été surtout marqué ces derniers temps par une certaine agitation sociale dont la plus aiguë, après celle du mouvement du 20 février 2011, est venue d'El Hoceïma. Ce qui appelle une pause pour une remise en cause et un nouveau départ.

Les revendications portées depuis plusieurs mois par les manifestants d'El Hoceïma sont essentiellement à caractère socio-économique et les contestataires, emmenés par leur icône Nacer Zafzafi, aujourd'hui en prison, se défendent d'avoir des visées séparatistes ou de servir un agenda extérieur comme ils ont été accusés par certains partis de la majorité, avant que le Premier ministre ne fasse son mea culpa. Il est pourtant clair que la réponse sécuritaire aux événements du Rif qui ne faiblissent pas malgré plusieurs gages de bonne volonté risque de devenir contre-productive face à des manifestants déterminés à battre le pavé encore et encore. Jusqu'à la libération des détenus du « Hirak ».

Car le débarquement policier dans une région historiquement frondeuse ne peut être assimilable dans une ambiance très tendue à un facteur de calme et de tranquillité. Si des erreurs ont été commises dans la gestion de ce dossier qui continue d'empoisonner le climat général tout en faisant vaciller le gouvernement sur ses bases, la riposte royale était à la hauteur de la gravité de la situation et des aspirations des

habitants de cette ville enclavée. Commission d'enquête sur le retard du programme « El Hoceïma Phare de la Méditerranée » lancé en 2015, privation de vacances des ministres concernés par ce plan de développement en panne, consignes fermes et strictes pour enquêter sur d'éventuels cas de torture ou de violence subis par certains militants du « Hirak » au moment de leur interpellation... Le souverain a positivement interagi avec cette fièvre revendicative sur le mode de : Je vous ai compris ! Mais la contestation rifaine qui ne faiblit pas pour au-

Reste le plus important des chantiers qui conditionne tout le reste et sur lequel nous avons cumulé malheureusement beaucoup de retard et de déficit : bâtir l'homme marocain.

tant peut être interprétée dans le contexte social national comme une alerte sur le malaise social qui frappe d'autres villes dans plusieurs régions du pays. En dehors de l'axe Rabat-Casablanca-Marrakech où se concentre l'essentiel de la richesse nationale, le Maroc offre une autre face moins reluisante dominée essentiellement par le chômage de masse qui engendre des cohortes continues de laissés-pour-compte.

En cause, une économie pas suffisamment forte pour créer une croissance à deux chiffres et un système éducatif public malade en inadéquation avec les besoins du marché de l'emploi. Si on ajoute à cela une répartition déséquilibrée des richesses et son corollaire

que sont des inégalités sociales criardes, on a tous les ingrédients d'une menace sur la paix sociale. D'où la nécessité d'imaginer, au-delà de quelques mesures d'urgence, des dispositifs plus durables de prise en charge des attentes des citoyens, de résorption des déficits socio-éducatifs et surtout de promotion d'investissements productifs créateurs d'emplois pour les jeunes diplômés. Dans ce cadre, il convient de s'interroger sur les programmes de solidarité (Fondation Mohammed V, INDH) initiés et portés par le souverain depuis son accession au Trône. Personne ne peut nier que ces programmes ont apporté beaucoup aux couches démunies en termes d'amélioration de leurs conditions de vie, mais sont-ils pour autant toujours adaptés et suffisants pour répondre efficacement à toutes les attentes des laissés-pour-compte de l'ensemble des régions du pays ? En 18 ans de règne de Mohammed VI, le Maroc a également réussi à relever plusieurs défis, notamment dans le domaine des infrastructures. Tout en consolidant nombre d'acquis socio-économiques dans la cohésion et la stabilité, nous avons construit des routes, des autoroutes, un port d'envergure internationale, une ligne TGV et des programmes hôteliers et immobiliers fabuleux. Mais reste le plus important des chantiers qui conditionne tout le reste et sur lequel nous avons cumulé malheureusement beaucoup de retard et de déficit : bâtir l'homme marocain. Pour une prospérité pour tous. ■

Le Maroc à part

Dans le monde arabo-musulman post-printemps arabe, en proie à plusieurs formes de déstabilisation, miné par la peur et le terrorisme, le Maroc dont les ennemis les plus proches ont longtemps misé sur sa chute, demeure, malgré les problèmes qui l'assaillent, un vrai îlot de stabilité et de tolérance. Le secret ? Un Etat fort fondé sur un socle monarchique bien enraciné. Entre traditions et modernité, un mélange très subtil qui n'est pas pour autant sans contradictions, le pays, qui paraît parfois déchiré, est en train de chercher sa voie. Pour les occidentaux, les Etats-Unis et la France en tête, le

Royaume est un partenaire stratégique qui a su mener les réformes nécessaires, un pays qui se démocratise davantage et où la société civile se distingue par un dynamisme certain. Le Royaume est aussi apprécié pour l'efficacité de sa lutte antiterroriste nationale et internationale qu'il a démontré à plusieurs reprises. Les services marocains n'ont-ils pas livré à leurs homologues français, belges et espagnols des indications précieuses sur des terroristes présumés qui planifiaient des attentats sur le sol européen ? La diplomatie religieuse du Maroc n'est pas en reste. Rabat l'a mise au service de sa conquête africaine tout

en s'engageant résolument dans le combat en interne contre l'extrémisme islamique. Sur le plan économique, tout n'est pas parfait, beaucoup reste à faire pour industrialiser le pays mais les dirigeants ont joué la carte de l'investissement étranger en misant sur les secteurs porteurs que sont l'automobile et l'aéronautique. Dans ce Maroc qui avance à son rythme malgré des vents contraires, si les opportunités ne manquent pas, le grand défi reste sans conteste la réforme du système éducatif, clé de voûte de tout développement solide, cohérent et durable. Dans ce domaine vital, le Maroc n'a pas su montrer qu'il est un bon élève. ■



Une vigilance de tous les instants.

Mohammed VI, l'homme et le style

Le Roi Mohammed VI ne laisse pas indifférent. Surtout ses concitoyens conquis par son style anticonformiste, mélange de décontraction et de proximité, de modernité et de tradition, accessible et jamais distant. Et ça plaît au peuple. Signe de la popularité fabuleuse du souverain l'engouement que déclenche ses photos et selfies partagés à grande échelle sur les réseaux sociaux. Dans cette MohammedVImania, le look royal, branché et moderne, fait sensation. Surtout que le souverain a cassé les codes vestimentaires traditionnels en osant des tenues avec des couleurs flashy.

Ce qui caractérise aussi Mohammed VI c'est sans conteste sa mobilité phénoménale dont il a fait preuve depuis son accession au trône en juillet 1999. Une mobilité avec un rythme accéléré qui lui permet de sillonner le pays tout au long de l'an-



Un Roi moderne, populaire et proche de son peuple.

née pour y lancer divers projets de développement qui souvent s'enlisent dans la bureaucratie administrative comme ce fut le cas pour le programme d'El Hoceïma « Phare de la Méditerranée ».

Commandeur des croyants

et chef des armées, le Roi est également en première ligne sur tous les fronts, intérieurs et extérieurs. Ce qui révèle en creux l'absence d'une classe politique, amorphe et frappée de discrédit. Si les Marocains nourrissent le

même espoir de changement sans aller jusqu'à réclamer le «dégagisme» de leurs dirigeants, comme ce fut le cas dans les révolutions tunisienne et égyptienne, le rajeunissement du personnel politique devient plus que

jamais nécessaire. Le «on reprend les mêmes et on recommence» et la politique des chaises musicales, qui caractérisent les nominations, sont de moins en moins acceptés par l'opinion qui veut du sang neuf et de l'efficacité au travail.

S'il est incontestable que la constitution révisée de 2011 est plus avancée que ses celles de nombre de monarchies arabes, il n'en reste pas moins que des espaces d'évolution demeurent ouverts. Entre les partisans de la fin de la monarchie constitutionnelle de droit divin et les adeptes d'une royauté exécutive qui règne et gouverne, il y a une troisième voie qui permet de concilier réellement monarchie et démocratie en responsabilisant davantage le gouvernement, le Parlement et les partis politiques dans une logique de séparation des pouvoirs et de reddition des comptes dans l'exercice des responsabilités. ■



التجاري وفا بنك
Attijariwafa bank

Croire en vous



DIRIGEANTS DE PME, BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT ? NOUS AVONS UN PLAN

PLAN PME

Dirigeants de PME, pour développer votre entreprise dans un environnement de plus en plus compétitif, il vous faut plus qu'une banque. C'est pour cela qu'Attijariwafa bank a créé Plan PME. Produits financiers à des conditions compétitives, services digitaux, accompagnement non financier axé sur le conseil, la formation, la mise en relation d'affaires... toutes les expertises du premier Groupe financier du Maghreb au service de votre réussite.

FINANCEMENT • SERVICES DIGITAUX • BUSINESS NETWORKING • CONSEIL

Diplomatie de la foi



Marocafrique, l'union sacrée.

Dès son accession au pouvoir, S.M le Roi Mohammed VI a accordé une importance toute particulière au fait religieux, qu'il a entrepris de réformer en profondeur. Cette mise à niveau a commencé dès décembre 2000 à Tétouan quand le souverain a entrepris de renouveler les équipes des Conseils des oulémas. Ce qui a permis à l'Etat, déstabilisé plus tard par les attentats de Casablanca de 16 mai 2003, de reprendre le contrôle du champ religieux miné par plusieurs dérives importées d'ailleurs. Restructuration des Conseils des oulémas, renforcement du cadre légal, formation des imams et changement du ministre des Habous et des Affaires islamiques...

En ces temps troubles marqués par la montée du terrorisme capable de frapper n'importe qui n'importe où, l'initiative royale était salutaire, permettant d'encadrer plusieurs mosquées investies par des prédicateurs extrémistes sous influence salafiste. Il fallait d'urgence réhabiliter l'islam officiel marocain basé sur le rite malékite (de l'imam Malik qui prône un islam du juste milieu) qui dans sa pratique saine éloigne tout ce qui peut provoquer la fitna (l'anarchie) dans la communauté.

La reprise en main du dossier de la sécurité culturelle des Marocains visait d'extirper la racine du mal, prévenir la radicalisation des jeunes et faire la promotion des valeurs d'un islam éclairé, tolérant et ouvert. En se positionnant en leader du dialogue

inter-religieux, fort de la commanderie des croyants de son souverain, le Maroc a réussi à séduire certains pays européens aux prises avec des prédicateurs intégristes grâce à son modèle de l'imamat dont il a fait un soft power précieux.

En somme, l'islam marocain s'exporte bien et il est régulièrement cité comme exemple à, Paris, Washington, Madrid ou Londres... qui peinent à trouver un remède prêt à l'emploi contre le danger intégriste. Même la Russie de Poutine, séduite, a signé dans ce domaine, à l'occasion de la visite Royale à Moscou en mars 2016, un mémorandum d'entente avec Rabat. Confrontée à l'extrémisme religieux et au terrorisme qui ont fait des ravages dans certains pays de l'Afrique subsaharienne comme le Mali, l'Afrique n'est pas en reste qui, en plus d'un programme de formation de ses imams, s'est vu gratifier de la Fondation Mohammed VI des Oulémas africains. Il s'agit d'une institution, installée en juin 2016 au sein de l'université Al Qaraouiyine à Fès, ayant pour mission d'assurer une coordination entre 120 théologiens provenant de 31 pays du continent africain. Selon le ministre de tutelle l'insusable Ahmed Taoufik, l'objectif de cette instance est de jouer « un rôle d'accompagnement du champ religieux sur le continent en capitalisant sur les fondamentaux communs des pays africains, de leurs orientations structurantes, de la nécessité d'une institutionnalisation du fait religieux... ».

Une société civile vivante

L'une des autres caractéristiques du règne de Mohammed VI c'est sans conteste l'émergence dans le sillage de la fondation Mohammed V pour la Solidarité d'une société pleine de vitalité. Le réseau associatif national, l'un des plus dynamiques à l'échelle arabo-africaine, couvre aujourd'hui l'ensemble du territoire national avec une diversité d'action remarquable. Droits de l'homme, protection de la femme, combat pour l'enfance, écologie, développement local, solidarité sociale, aide aux plus vulnérables, coopératives, défense des droits du consommateur... Pas un secteur qui ne soit pas investi au point que l'essor de la société civile, qui se mobilise sur tous les sujets, a profité de la crise profonde des partis politiques et leur retrait par rapport aux véritables préoccupations des citoyens pour gagner du terrain et devenir incontournables. Le désengagement de l'Etat conscient qu'il ne peut pas tout faire notamment en matière de développement économique et social a contribué également au développement spectaculaire de la société civile. Résultat : pour que votre projet soit pris en considération et bénéficier de subsides publics, il faut passer par une enseigne associative. Devenu un véritable contre-pouvoir dans un pays où les contradictions et les sujets de mécontentement ne manquent pas, la société civile s'est transformée en impulseur de débats, de pétitions, organisateur de manifs et un instrument de dénonciation des abus. Un vrai marqueur



Un tissu associatif très actif.

de l'évolution de la société marocaine qui gagnerait certainement à professionnaliser davantage son action. La constitution révisée de 2011 a renforcé davantage le rôle des ONG en leur donnant la possibilité de présenter des propositions au parlement, au gouvernement et aux autres établissements publics. Une manière claire de les associer directement au processus décisionnel. Cependant, le mouvement associatif national est souvent mis à l'index sur son manque de transparence en relation aussi bien avec ses sources de financement que de leurs dépenses. Selon le ministre de l'Economie et des finances, Mohamed Boussaid, « 97% des associations ne présentent pas leur bilan financier, ce qui entrave l'action de contrôle et de suivi des subventions publiques qui leur sont accordées ». A cet effet, le secrétaire général du gouvernement, Driss Dahak, avait appelé en novembre 2014 les associations à faire preuve de transparence sur les subventions qu'elles reçoivent de l'étranger, sous peine d'être dissoutes ou de perdre la reconnaissance d'association d'utilité publique. Le souci en la matière est de s'assurer de l'identité des bailleurs de fonds étrangers qui, sous couvert d'action associative, peuvent s'introduire dans la brèche pour nuire aux intérêts du Maroc.

Nous puisons dans
nos racines...



... pour conquérir l'avenir

Pour tracer son cap dans un monde qui va vite, il faut savoir d'où l'on vient. Depuis plus d'un demi siècle, Holmarcom a su faire face aux évolutions économiques et anticiper les enjeux du futur. Fier de ses racines et fort d'une vision de développement renouvelée, le Groupe renforce ses métiers stratégiques et s'ouvre à de nouveaux défis. Il conforte ses positions nationales et saisit de nouvelles opportunités continentales.

www.holmarcom.ma



HOLMARCOM
GROUP

FINANCE : Atlanta - Sanad - CPA - Atlanta Côte d'Ivoire Non Vie • **AGRO-INDUSTRIE** : Les Eaux Minérales d'Oulmès - Somathes - Les Huiles d'Olives de la Méditerranée - Juice & Nectar Partner - Dénia Holding - Eau Technologie Environnement/Bénin • **DISTRIBUTION ET LOGISTIQUE** : Comptoir Métallurgique Marocain - Air Arabia Maroc - Mass Céréales Al Maghreb - Yellowrock - Défi Courses • **IMMOBILIER** : Cap Tingis - Manazil Développement - Peacock Investments/Sénégal • **AUTRES** : Olléaris Maghreb - Radio Plus

Pouvoir au féminin

La femme marocaine est plurielle avec des problèmes différents selon qu'elle est rurale ou citadine. En effet, la situation d'une femme de Tata par exemple est aux antipodes de celle d'une habitante de Casablanca. C'est que les femmes émancipées sont issues généralement de l'élite éduquée et cultivée où les pratiques sociales évoluent plus vite que les mentalités. Sans conteste, la femme marocaine est parvenue à s'imposer et en à imposer, essentiellement dans le secteur des affaires qui, il n'y a pas longtemps encore, était la chasse gardée des hommes. La réussite à ce niveau-là est incarnée par l'élection en mai 2012 de la très engagée Miriem Bensalah Chaqroun au poste de patron des patrons, une lourde responsabilité qu'elle a conduite avec panache et dévouement, si bien qu'elle a été réélue en 2015 pour un second man-

vrai que le Royaume peut se targuer d'avoir nommé quelques ministres femmes au gouvernement, envoyé une poignée de députés sous l'hémicycle et choisi quelques ambassadeurs parmi la gent féminine mais ce n'est guère suffisant, les hommes continuant à truster le gros des postes et des portefeuilles de la décision politique, ne laissant que très peu de place à la moitié de la société. Question de mentalité certainement qui montre aussi l'impuissance des lois à les changer.

Cette sous-représentation continue à être perpétuée en raison notamment de l'absence de lois sur la parité politique qui soient contraignantes pour les partis. Résultat : ces derniers se sentent libres de tout engagement dans ce domaine.

Fait très significatif de cette situation, les premières élections régionales (2015), post constitution révisée de 2011, n'ont vu aucune femme



Miriam Bensalah, le visage moderne et entreprenant de l'économie marocaine.

dat de 3 ans à une majorité écrasante de 98,47%.

Depuis quelque temps, l'économie nationale s'est enrichie de plus en plus de femmes chefs d'entreprise, créatives et combatives, qui font montre de qualités managériales et humaines impressionnantes. Le monde du travail continue à se féminiser même si l'écart des salaires reste important au profit des hommes.

Or, force est de constater que le rayonnement de la femme marocaine dans la sphère économique l'est moins s'agissant du domaine de la responsabilité politique. Il est

prendre la tête d'aucune des 12 régions du pays ! La même exclusion a touché la démocratie locale puisque là aussi l'essentiel des mandats électifs sont revenus aux hommes.

Il est certain que la condition de la femme marocaine s'est améliorée grâce à la réforme de la Moudawana adoptée en 2004. Mais d'autres problèmes restent posés liés notamment au mariage des mineures et à l'interprétation de certaines dispositions du code civil par les juges.

Ce qui fait que la Marocaine n'a pas encore acquis le statut avancé de sa sœur tunisienne. ■

Classe politique

Macron n'est pas Marocain...



Une mise à niveau vitale.

Le grand talent d'Achille du Maroc demeure sa classe politique dans son ensemble. Frappée de discrédit, rejetée par les citoyens, figée dans des réflexes du passé et déphasée par rapport à la dynamique royale. Tout pour creuser le fossé entre les partis et la population et alimenter le désintérêt des citoyens à l'égard de la chose politique sur le mode de « tous pourris ». Si le Maroc a réussi à mener à bien nombre de chantiers d'importance, il a échoué dans celui de la mise à niveau politique. Il n'y qu'à voir le bilan de l'expérience partisane nationale pour s'en rendre compte. Le naufrage de la démocratie locale à cause de l'incurie des élus signe la faillite des partis au Maroc qui n'ont pas non plus réussi à écriquer une élite propre et compétente qui par ailleurs existe en dehors de structures partisans. Du coup, quand il s'agit de former le gouvernement ou de nommer les hauts cadres de l'Etat, on reprend souvent les mêmes. Tout se passe comme si le pays était frappé de stérilité dès qu'il s'agit d'injecter du sang neuf dans le service de l'Etat alors qu'il conviendrait au moins de faire jouer la carte de la promotion interne et chercher les compétences là où elles se trouvent. Ce qui a créé au fil du temps une lassitude grandissante chez l'opinion aggravée par cette spécialité très marocaine consistant à repeindre vite fait bien fait les technos aux couleurs de certains partis godillots. Une pratique qui contribue au discrédit de partis à la représentativité très faible et porte atteinte à l'idée même du militantisme politique tout en confortant l'idée que ces derniers, fragilisés par le clientélisme et l'absence de démocratie interne, sont juste des boutiques partisans malléables et dociles. Cette situation a profité essentiellement au PJD qui a su se positionner autant par le discours et la démarche comme la seule alternative politique crédible. Faire du Macron, qui a donné avec son mouvement En marche ! un coup de vieux énergique aux partis traditionnels français en rajeunissant le personnel politique, n'est-il pas concevable au Maroc ? Sommes-nous condamnés aux chaises musicales alors que le pays regorge de cadres de valeur ? Devons-nous continuer à subir ce décalage générationnel entre les hommes au pouvoir et une population essentiellement jeune ? ■

المملكة المغربية
Royaume du Maroc



الوزارة المنتدبة لدى وزير الشؤون الخارجية
والتعاون الدولي المكلفة بالمغاربة
المقيمين بالخارج وشؤون الهجرة
Ministère délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération Internationale Chargé des Marocains
Résidant à l'Etranger et des Affaires de la Migration



الجاليت المغربية بالخارج

تحتفل بالذكر الثامن عشر لهيئ الحرم المكي

Mini-révolution judiciaire

Avec la mise en place du Conseil Supérieur du Pouvoir judiciaire, une réforme capitale voulue par le Roi, le Maroc a fait un pas effectif vers la mise à niveau de sa Justice tant décriée. Une réforme qui consacre dans les faits l'indépendance du parquet par rapport au ministère de la Justice dont les attributions se limitent désormais à l'administration judiciaire (intendance, huissiers, avocats, etc...). Cette indépendance réaffirmée dans l'article 107 de la Constitution révisée stipule clairement que le pouvoir judiciaire est indépendant des pouvoirs législatif et exécutif et que le Roi est le seul garant de l'indépendance du pouvoir judiciaire. Sur ce point, force est de noter que le Maroc a fait montre d'une grande audace. Même la France, réputée pour l'indépendance de sa

justice, n'a pas osé couper ce cordon ombilical puisque le parquet est historiquement placé « sous la direction et le contrôle de leurs chefs hiérarchiques et sous l'autorité du Garde des sceaux », ce qui permet au gouvernement d'orienter leurs décisions pour élaborer sa politique en matière pénale.

Le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire est une vieille revendication du corps de la magistrature qui considérait à juste titre que l'indépendance de la justice ne saurait être réelle et effective tant que le parquet général était placé sous la tutelle du ministre de la Justice. Une dépendance pernicieuse en ce sens qu'elle ne mettait pas les juges et les procureurs à l'abri d'influences ou de pressions politiques venues de l'extérieur. Ce qui représentait en quelque sorte une Epée de Damoclès permanente sur leurs têtes. Désormais, ce n'est plus le cas. Du moins



Un pas décisif vers l'indépendance de la justice.

sur le papier. Il appartient désormais aux responsables de ce Conseil de veiller à ce que ce changement en profondeur se traduise dans les faits par des mesures concrètes garantissant l'indépendance de la justice ou plutôt des juges - dont la promotion, les sanctions disciplinaires et l'inspection relèvent désormais de la nouvelle institu-

tion - qu'il s'agit surtout de protéger plus globalement contre les diverses tentations auxquels ils sont soumis en permanence dans leur environnement social qui n'est pas des plus sécurisés. Car les premières menaces qui risquent de porter atteinte à l'indépendance du juge sont consubstantielles à son statut dans son aspect tout

autant matériel que moral qui détermine à la fois sa vie professionnelle et sa vie tout court... Aussi l'instauration des mécanismes d'un véritable Etat de droit est-il tributaire de l'installation d'un cercle vertueux dans l'appareil judiciaire où le juge est la pièce-maîtresse du dispositif. Ce n'est que dans un contexte où il est protégé de lui-même que la justice peut être rendue dans les conditions d'impartialité requises.

C'est dire l'importance capitale de la mission des membres du Conseil supérieur de l'autorité judiciaire qui ont du pain sur la planche. Le souverain, qui en est le président, a délégué son autorité au premier président de la Cour de Cassation appelé avec son équipe à concrétiser l'indépendance de la justice que tout le monde appelle depuis longtemps de ses vœux. Une lourde responsabilité qui l'allure d'une véritable gageure. ■

Le Maroc fait le plein d'énergies renouvelables

« La problématique de l'énergie se pose comme une question fondamentale. L'objectif est de garantir la sécurité énergétique de notre pays, de diversifier les sources d'énergie nationales, par le recours à des énergies alternatives », avait déclaré S.M le Roi Mohammed VI en 2007 qui s'est impliqué personnellement dans le chantier stratégique des énergies renouvelables et de la transition énergétique. Cette annonce royale montre si besoin la détermination du Maroc sous la conduite éclairée de son souverain d'exploiter son potentiel non, négligeable en matière d'énergie verte qu'il entend mettre au service de son développement



Le Maroc prend la lumière.

économique et social. Cependant, les ambitions vertes du Maroc, qui dispose abondamment de soleil et de vents réguliers,

ne sont pas uniquement liées à des considérations environnementales. Dépourvu de ressources en hydrocarbures, le

royaume importe près de 97 % de son énergie. Alors que la consommation énergétique augmente en moyenne de 6 % par an, la facture représente 10 % de son PIB. Ce qui est énorme. Dans le cadre de cette stratégie énergétique, le Maroc s'est fixé d'atteindre 42 % de la puissance installée à base d'énergie renouvelable en 2020 (Hydraulique : 2000 MW, Solaire : 2000 MW et Eolien : 2000 MW). Cette énergie est nécessaire pour couvrir 42 % des besoins du pays et lui permettre d'économiser annuellement pour plus d'un million de tonnes de pétrole. Les économies budgétaires varieraient de 10 à 15 milliards de DH d'ici à 2030, soit 500 millions de dollars annuellement. C'est dans ce cadre

que s'inscrit le complexe solaire Noor de Ouarzazate dont les toutes les centrales seront mises en service au cours du Premier trimestre 2018. Non moins ambitieux, le programme intégré de l'énergie éolienne viendra renforcer la capacité du plus grand site de production solaire multi-technologique au monde. Le plan d'énergie renouvelable vise non seulement à réduire la dépendance énergétique du Maroc mais à le transformer aussi en pays producteur d'énergie. En outre, la promotion du « green business » qui ouvre la voie aux investissements étrangers, est de nature à assurer la création d'environ 500.000 emplois, soit une hausse de 1,91 % du PIB national. ■



A l'occasion de la Fête du Trône, marquant le dix-huitième anniversaire de l'intronisation
de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu Le Glorifie**,
le Directeur Général et l'ensemble des collaborateurs du Groupe Caisse de Dépôt et de Gestion
ont l'insigne honneur de présenter
à **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Amir Al Mouminine**,
leurs vœux les meilleurs, ainsi qu'à Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay El Hassan,
à son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid
et aux membres de la Famille Royale.



Pour le Maroc Avenir

Inquiétude sur les finances du pays

Réputé pour son bon sens, Driss Jettou a brossé il y a quelques semaines devant les députés des deux chambres, un tableau préoccupant des finances du pays.

Jamil Manar

Avec un endettement et un déficit qui flambent d'année en année, le Maroc est-il en train de devenir le mauvais élève qu'il a par le passé toujours évité d'être ? En tout cas, le président de la Cour des comptes a sonné le tocsin le 4 juillet sur ces dérives qui menacent les équilibres macro-économiques du pays : «L'explosion de la dette publique qui est passée de «629 milliards DH à fin 2015 à 657 milliards DH à fin 2016, enregistrant un endettement supplémentaire de plus de 28 milliards DH, soit une augmentation de 4,5 % ».

M. Jettou, qui sait de quoi il parle pour avoir été chef de gouvernement et plusieurs fois ministres, indique également que « le rythme accéléré de l'endettement s'est poursuivi en dépit de la conjoncture favorable au cours des quatre dernières années ». Et de demander « plus d'efforts en vue de maîtriser la hausse de l'encours de la dette publique et du taux de l'endette-

ment, les dépenses et le déficit budgétaire (...), d'œuvrer pour l'amélioration des ressources, surtout fiscales, à travers une réforme fiscale globale et équilibrée qui puisse garantir l'équité fiscale et l'élargissement de l'assiette ». Message entendu. Mais pas sûr qu'il soit écouté...

Le déficit du compte courant de la balance des paiements n'est pas moins inquiétant, passant, selon les chiffres livrés par Driss Jettou, de 2,2% à 4,4% du PIB entre 2015 et 2016 pour atteindre 44,5 milliards de DH. «Ce déficit a quasiment doublé en une année sous l'effet du creusement du déficit de la balance commerciale avec un taux élevé de 19,3%, et ce pour la première fois depuis 3 ans», précise-t-il. Ce dernier qui relève l'importance du volume des importations fait remarquer au passage une «diminution des recettes relatives aux investissements directs étrangers en 2016 », établis à 33,1 milliards de DH contre 39,92 milliards de DH en 2015, soit une baisse de 17%. Driss Jettou «recommande aux autorités publiques de mobiliser



La chasse permanente aux mauvais comptes, un travail exténuant et ingrat.

toutes les ressources à même de faire bénéficier notre pays des opportunités offertes par le développement du commerce international ».

Le déficit du Trésor est également préoccupant, puisqu'il a atteint 40,56 milliards de DH, ce qui correspond à 4,1% du PIB contre 3,5 % prévu dans le projet la loi des finances 2016 et 4,2% en 2015. En cause, l'augmentation des

dépenses d'investissement qui ont atteint 63,2 milliards de DH (+7,8% par rapport à 2015), ou encore la stagnation des dépenses ordinaires à 11% du PIB. Encore que la situation des comptes publics décrite ne prend pas en compte ni la dette publique au profit des entreprises au titre du crédit TVA, ni les dettes générées par l'excédent des paiements au titre de l'IS,

ni les dettes au titre des transactions commerciales non encore payées par l'État.

Il convient toutefois de relever que le diagnostic sévère de Jettou de l'état des finances du pays tranche avec l'optimisme habituel de wali Bank Al Maghrib sur les indicateurs macro-économiques du pays. Abdellatif Jouahri serait-il un gentil cachotier ? ■

Une économie fragile dans une mondialisation conquérante

Si elle a montré sa capacité de résilience, l'économie nationale pêche encore par sa dépendance de plusieurs facteurs exogènes (conjoncture européenne, cours des matières premières et pluviométrie).

Tant que les responsables n'auront pas mis en place une politique d'industrialisation ambitieuse fondée principalement sur le capital national et agi véritablement pour diversifier et renforcer l'offre exportatrice, il leur seront difficile d'immuniser l'économie du pays contre les différents aléas externes.

C'est en étant conscient de ces handicaps structurels que le Maroc s'est employé au cours de ces dernières années à diversifier ses partenariats (Afrique, pays arabes, Russie, Chine) dans une volonté de projection hors de ses frontières et de conquête de nouveaux marchés. Objectif: réduire sa dépendance de l'Union européenne dont les dirigeants de Bruxelles lui font régulièrement des misères sur ses exportations agricoles via l'instauration d'une batterie de règles léonines visant à limiter les contingents de ses fruits et légumes. Cette stratégie de diversification est payante et commence à porter ses fruits. Mais pas suffisamment pour booster l'emploi et résorber le chômage des jeunes. Cette insuffisance trouve en fait son origine



Agir pour favoriser plus d'investissement productif.

dans le déficit en formation (liée aux défaillances du système éducatif) qui plombe un certain nombre de secteurs. Et empêche le pays, qui fait toujours figure d'un avion en instance de décollage, de tirer le meilleur parti de son attractivité pour les investisseurs étrangers alors même que ses innombrables atouts (emplacement géographique, proximité avec l'Europe, stabilité politique, amélioration du climat des affaires et les multiples accords de libre échange signés avec plusieurs Etats) le qualifient

pour devenir une économie émergente. Certes, l'Etat reste premier investisseur et la principale locomotive, mais là aussi force est de constater que les investissements consentis notamment dans le domaine des infrastructures se distinguent par la faiblesse de leur niveau de productivité en termes de création d'emplois et de richesse. Ce qui incite à s'interroger sur la pertinence des choix politiques que le dernier rapport de la Banque mondiale a clairement remis en cause.

Dans ses efforts réformateurs, le Maroc bénéficie du soutien du FMI qui lui a accordé en 2012 une ligne de précaution et de liquidité (LPL) alors que les réserves de changes étaient au plus bas. Si cette ligne n'a finalement pas été utilisée (bien que renouvelée deux fois et restant valable jusqu'à l'été 2018 pour un montant de 3,47 Mds USD), elle a permis au Maroc de continuer à subir les recommandations du Fonds dont les dernières en date portent sur la très controversée flexibilisation du système de change (Lire analyse P. 30, 31 et 33) et la poursuite de la réforme de la compensation pour le gaz butane, la farine et le sucre qui sont des produits socialement sensibles pour ne pas dire inflammables dans un pays marqué par la faiblesse du pouvoir d'achat du grand nombre. ■

À l'occasion du 18^{ème} anniversaire de l'intronisation
de Sa Majesté le Roi Mohammed VI

**Le Président Directeur Général
et l'ensemble des collaborateurs du Groupe OCP**

ont l'insigne honneur de présenter à

SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI



que Dieu L'assiste

leurs vœux de bonheur et de santé, ainsi qu'à

Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay Al Hassan et à

Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid et à toute la Famille Royale.

Ils renouvellent au Souverain l'expression de leur fidélité et de leur attachement au
Glorieux Trône Alaouite.



www.ocpgroup.ma

La Constitution de 2011 entre le texte et la pratique

Des avancées et des hésitations

Depuis le 21 juin 2011, le Maroc dispose d'une nouvelle Constitution votée par référendum le premier juillet de la même année dans la foulée du mouvement du 20 février, né dans le sillage du fameux Printemps arabe. Près de 6 ans après, quel bilan dresser de ce nouveau texte ? La lettre et l'esprit de cette « révolution tranquille » inédite dans le monde arabe ont-ils été respectés ?

Jamil Manar

Certains observateurs trouvent qu'entre le texte et la pratique la constitution de 2011 a connu un certain décalage et que cette soft révolution ne s'est pas traduite véritablement en actes dans plusieurs aspects de la vie de la nation, comme une séparation réelle des pouvoirs et le renforcement effectif des prérogatives du Premier ministre élevé au rang de « président du gouvernement ». En somme, les contempteurs de cette réforme majeure trouvent que le roi est resté maître du jeu politique et que son pouvoir demeure intact même si le Premier ministre, désigné désormais parmi les rangs du parti arrivé en tête lors des élections, a vu par exemple certaines de ses prérogatives s'accroître comme celles des nominations. C'est ainsi que l'ex-Premier ministre Abdelilah Benkirane a pu au cours de son mandat nommer un certain de patrons de la haute administration. Toutefois, pour certains postes jugés sensibles, il doit obtenir l'accord du conseil des ministres lui-même présidé par le Roi. Toutefois, d'un point de vue historique, force est de constater que cette 7ème Constitution s'inscrit dans une marche vers un Etat plus démocratique qu'a initié le Maroc depuis l'avènement de Mohammed VI en juillet 1999.

Son « discours du trône », prononcé le 30 juillet 1999 affirme bien cette volonté de démocratiser le pays et ses rouages: « Nous souhaitons que le Maroc (...) aille de l'avant sur la voie (...) de la modernité ».

En comparaison avec les

autres pays arabes qui ont subi les révoltes du printemps arabe, le Maroc a su interagir avec les demandes populaires d'une façon concrète et rapide, ce qui a lui permis d'éviter des mouvements d'ampleur pouvant devenir vite incontrôlables.

En fait, la nouvelle constitution tente d'établir une séparation nette entre le pouvoir royal et le pouvoir gouvernemental dans une volonté manifeste d'évoluer vers une monarchie parlementaire. Mais, le poids de l'histoire marocaine et le caractère spécifique de ses traditions politiques sont très difficiles à ignorer. Le roi, tel qu'il apparaît dans la Constitution de 2011, est évidemment beaucoup plus qu'un monarque à l'espagnole, britannique ou norvégienne. Le roi règne, cela est incontestable. Il devrait gouverner moins, cela est également acquis. Mais ne se décréte pas. Une évolution des mentalités accompagnée d'une maturité des partis politiques est nécessaire pour que cette réforme se concrétise dans les faits. Un bébé ne marche pas du jour au lendemain. Il lui faut du temps. Le pays, soutiennent les plus optimistes, n'a pas fini son apprentissage démocratique, sauf à considérer qu'il faut le livrer à l'aventure même si les partis et le Parlement, ne sont pas, vu leur état peu réjouissant, prêts à exercer le pouvoir à la manière occidentale. Reste que par rapport aux régimes de certains pays arabes, le Maroc a enregistré des avancées notables vers l'Etat de droit et surtout en comparaison avec l'ancienne constitution de 1996 qui nourrissait une certaine ambiguïté au regard des droits fondamentaux.

Brillant politologue, Abderrahim El Maslouhi a notamment démontré que le constituant de 2011 a donné une suite favorable aux revendications des partis politiques et de la société civile sans pour autant s'en tenir à une conception littérale de la séparation des pouvoirs.



Vers un véritable équilibre des pouvoirs.

Apprentissage

En clarifiant de façon très précise le fonctionnement des rouages constitutionnels, il a résolument réduit les champs de l'implicite et établi des frontières de moins en moins ambiguës entre les organes de l'Etat. Ainsi, outre l'article premier, la séparation des pouvoirs se trouve consacrée par d'autres dispositions de la Constitution à savoir, l'article 70 énonçant que « Le Parlement exerce le pouvoir législatif », l'article

89 disposant que « Le gouvernement exerce le pouvoir exécutif » et l'article 107 stipulant que « Le pouvoir judiciaire est indépendant du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif ». L'accentuation des traits parlementaires du régime constitutionnel marocain s'est traduite par une série d'infléchissements de l'équilibre entre le roi, le gouvernement et le parlement. Lesquels infléchissements ont pris principalement deux formes différentes : d'un côté, la création de zones de « subsidiarité constitutionnelle » au niveau des rapports entre le roi et le gouvernement (contreseing, délégation, consultation), zones qui semblent favoriser l'émergence au Maroc d'un exécutif fort, mais non moins soumis à la majorité parlementaire. De l'autre côté, le

maintien des mécanismes de collaboration entre l'exécutif et le législatif a pour objet principal de satisfaire aux exigences d'équilibre et de rationalisation du travail parlementaire. Abderrahim El Maslouhi a noté enfin que d'autres formes de séparation sont repérables dans le nouveau texte constitutionnel marocain. Ainsi, par-delà l'axe central articulant le législatif à l'exécutif, les nouveaux clivages qui animeront le régime politique marocain sont ceux qui opposeront désormais majorité et opposition, juges et pouvoirs publics, Etat et collectivités territoriales et Etat et société civile.

La séparation verticale des pouvoirs, peu explorée par la doctrine constitutionnelle, acquiert ainsi ses lettres de noblesse. ■

A l'occasion de la Fête du Trône, le Directeur et l'ensemble du personnel de l'Office des Changes ont l'insigne honneur de présenter à

Sa Majesté
le Roi MOHAMMED VI
leurs vœux les plus déferents de santé et de longue vie.



Ils saisissent cet heureux événement pour présenter leurs vœux également à **Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay EL HASSAN**, à **Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid** et aux membres de la glorieuse **Famille Royale**.

Retour à l'Union africaine

Le coup de maître royal

En l'espace de quelques mois, le Maroc, sous la conduite de son souverain, a réalisé deux victoires diplomatiques de haute importance: le retour au sein de l'Union africaine et l'adhésion à la CEDEAO. Du coup, l'ancrage africain du Royaume prend une autre dimension.

Ahmed Zoubair

«Il est beau le jour où l'on rentre chez soi après une trop longue absence. Il est beau le jour où l'on porte son cœur vers le foyer aimé. L'Afrique est mon continent et ma maison. Je rentre enfin chez moi et vous retrouve avec bonheur. Vous m'avez tous manqué», c'est en ces termes émouvants que S.M le Roi Mohammed a commencé son discours devant l'assemblée de l'Union africaine au lendemain du soutien massif au retour du Maroc au sein de l'organisation panafricaine. Ce lundi 30 janvier 2017 restera un jour historique pour le Royaume et l'Afrique. Une date qui marque le retour du Maroc chez lui après 33 ans d'absence, à l'issue d'un vote des chefs d'Etat africains, à l'occasion du 28e sommet annuel de l'Union africaine qui s'est tenu à Addis Abeba, la capitale éthiopienne. Le retrait du Maroc en 1984 de ce qui s'appelait alors l'OUA se voulait une riposte immédiate de feu Hassan II à l'admission en son sein de la fantomatique RASD.

La politique de la chaise vide s'étant avérée très peu



La fin de la politique de la chaise vide.

payante sur le plan diplomatique, Mohammed VI, qui était alors jeune prince héritier, décide de recouvrer son siège africain. Ce 30 janvier, le débat à huis clos entre les chefs d'Etat a très vite tourné en faveur du royaume.

C'est une victoire personnelle pour S.M le roi Mohammed VI, qui est arrivé à Addis-Abeba dès vendredi 27 janvier et réussi à faire pièce aux menées de ses

adversaires emmenés par l'Algérie en mobilisant tous les amis du Maroc en faveur de son grand comeback très attendu. Les trois décennies de politique de la chaise vide ayant été infructueuses pour faire valoir les revendications légitimes du Maroc sur son Sahara, Rabat entendait défendre sa cause à l'intérieur de l'UA. Ce fut un coup de maître royal qui a bien préparé cette réintégration dès

juillet 2016 via une lettre d'intention adressée au sommet de l'UA, qui s'est tenu dans la capitale rwandaise Kigali.

Après avoir expliqué que «la reconnaissance d'un pseudo Etat était dure à accepter par le peuple marocain» – le souverain la qualifie tout à tour de «blessure», de «coup d'Etat contre la légalité internationale», de «tromperie», voire d'«un acte comparable à un détournement de mineur, l'OUA étant encore adolescente à cette époque» –, Mohammed VI estime que «le temps est venu d'écarter les manipulations, le financement des séparatismes, de cesser d'entretenir, en Afrique, des conflits d'un autre âge». Un discours offensif, qui remet les pendules à l'heure tout en étant tourné vers l'avenir. En parallèle, le souverain a effectué en prévision de ces retrouvailles qui étaient

émouvantes une tournée diplomatique en Afrique de l'Est notamment au Rwanda puis en Tanzanie pour renouer ou conforter les liens politiques avec cette partie du continent, sachant que la zone d'influence du royaume se situait historiquement plutôt en Afrique subsaharienne.

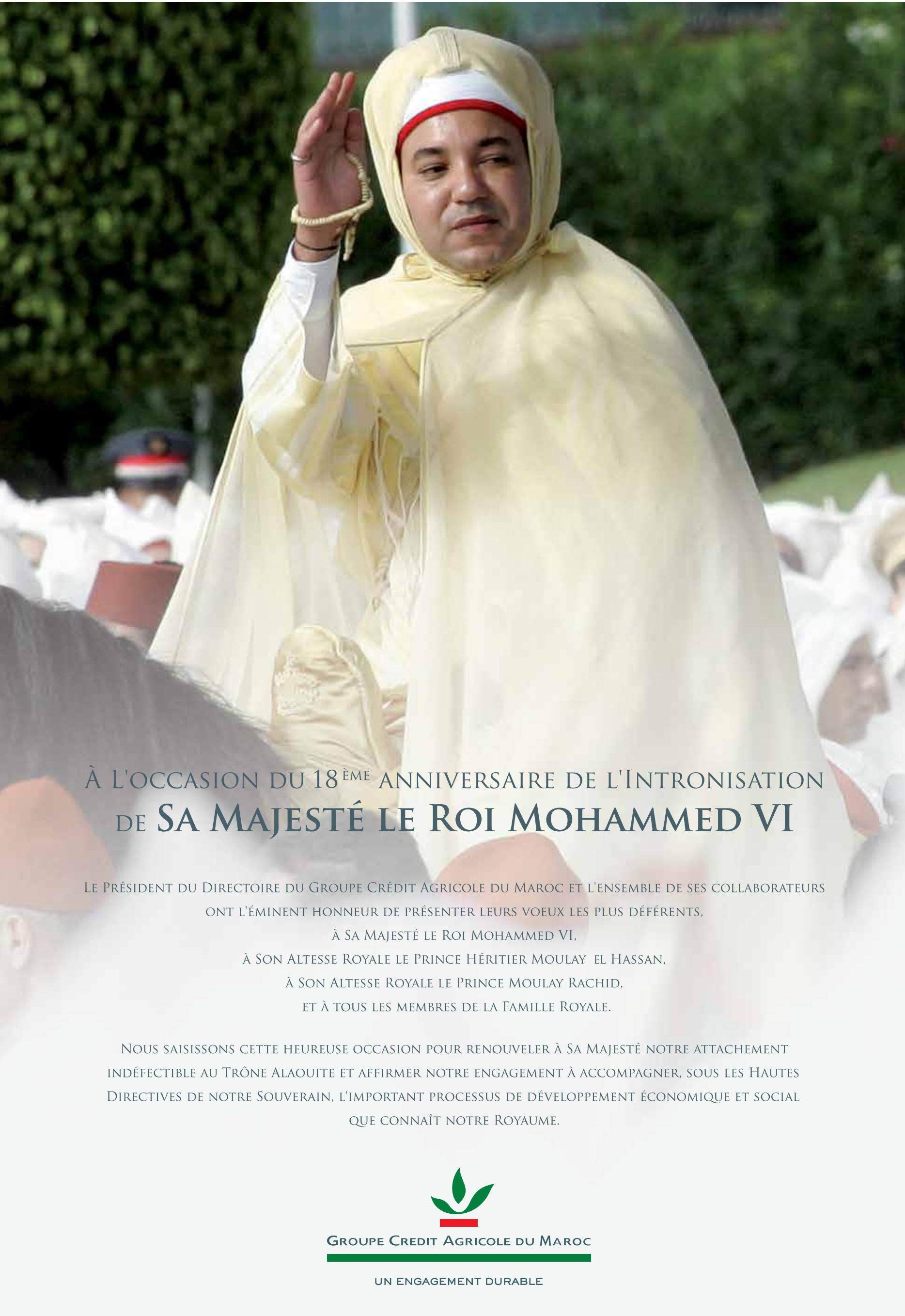
Si nombre d'observateurs et de pays étrangers se sont réjouis de ce retour, l'Algérie, elle, n'a pas caché son amertume après avoir manœuvré de manière flagrante pour bloquer le projet marocain.

Un projet réussi qui confirme le leadership économique et politique du Royaume et la force de son ancrage africain, qui s'est traduit par son engagement sincère et concret en faveur du développement du continent. C'est ce qui fait enrager son meilleur ennemi, sévèrement bousculé dans sa diplomatie du chéquier. ■

Le CEDEAO pour dire ciao à l'UMA

Dans la foulée, le Maroc a signé une autre victoire de taille, sa demande d'adhésion à la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui, accueillie favorablement, a obtenu un accord de principe en juin dernier. Si le Maroc est admis au sein de la Cédéao, cela ne pourra que donner un poids économique plus important à la zone», expliquait en avril dernier Adama Koné, le ministre ivoirien des Finances. Le ministre sénégalais chargé du Budget, Birima Mangara, voit dans la démarche marocaine pour sa part «une aubaine pour les deux parties». Une démarche qui indique clairement que Rabat a fait définitivement son deuil du projet mort-né de l'Union du Maghreb arabe (UMA).

Avec son PIB global de 700 milliards de dollars et ses 300 millions d'habitants (en 2010), la Cédéao, qui regroupe 15 pays, représente la 20e économie mondiale. En devenant membre de cette union, le Maroc bénéficiera de facilités d'exportations et pourra asseoir encore davantage sa montée en puissance sur le continent. L'adhésion du Royaume donnera un poids supplémentaire à l'organisation, en y apportant ses 100 milliards de dollars de PIB. ■

A full-page photograph of King Mohammed VI of Morocco. He is wearing a traditional yellow Moroccan cloak (djellaba) with a white head covering (ghutra) and a red headband. He is raising his right hand in a gesture of greeting or blessing. The background is slightly blurred, showing green foliage and other people in white clothing.

À L'OCCASION DU 18^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE L'INTRONISATION DE SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI

LE PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC ET L'ENSEMBLE DE SES COLLABORATEURS
ONT L'ÉMINENT HONNEUR DE PRÉSENTER LEURS VOEUX LES PLUS DÉFÉRENTS,

À SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI,
À SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE HÉRITIER MOULAY EL HASSAN,
À SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE MOULAY RACHID,
ET À TOUS LES MEMBRES DE LA FAMILLE ROYALE.

NOUS SAISISSEONS CETTE HEUREUSE OCCASION POUR RENOUVELER À SA MAJESTÉ NOTRE ATTACHEMENT
INDÉFECTIBLE AU TRÔNE ALAOUITE ET AFFIRMER NOTRE ENGAGEMENT À ACCOMPAGNER, SOUS LES HAUTES
DIRECTIVES DE NOTRE SOUVERAIN, L'IMPORTANT PROCESSUS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
QUE CONNAÎT NOTRE ROYAUME.



GROUPE CREDIT AGRICOLE DU MAROC

UN ENGAGEMENT DURABLE

L'école marocaine entre réformes et méforme

Dans les classements internationaux, le pays continue à figurer parmi les mauvais élèves dans le domaine éducatif dont dépend toute politique de développement.

Jamil Manar

Le talent d'Achille du Maroc est sans conteste son système éducatif que d'innombrables réformes depuis la fameuse Cosef ont échoué à redresser. Après avoir essayé en vain, une flopée de ministres qui n'ont pas pu enrayer la dégringolade du niveau scolaire, l'espoir est fondée aujourd'hui sur Mohamed Hassad. Celui qui cumule l'Education nationale, la Formation professionnelle avec l'Enseignement supérieur et la Recherche scientifique semble décidé à faire recouvrer ses titres de noblesse à l'enseignement. Pour convaincre de sa volonté réformatrice, M. Hassad a commencé d'entrée de jeu par prendre des mesures qui procèdent d'un retour à l'ordre et à la discipline comme l'instauration des inscriptions avant le 15 juin et la rentrée scolaire à la date du 7 septembre.

Au-delà de ces mesures et d'autres telles que la lutte contre la surcharge des classes et l'investissement dans un mobilier scolaire flambant neuf, le grand défi pour Mohamed Hassad est de sortir l'école publique de l'enchaînement implacable des contre-performances qui a commencé il y a trois décennies avec une arabisation mal pensée. Là réside toute la problématique et elle est complexe. Mohamed Hassad se veut optimiste, estimant que la hiérarchisation des priorités est fondamentale. Malgré des progrès remarquables enregistrés en matière de la généralisation de l'enseignement primaire, le Maroc fait partie des pays qui sont très loin des objectifs fixés lors de la conférence mondiale de « l'éducation pour tous » en 1990. La réintroduction du français dès la première année du primaire, comme



Reconstruire la relation enseignant-élève.

cela est envisagé, est certes importante mais ne suffira certainement pas à arrêter la spirale de l'échec.

A trop se focaliser sur les questions marginales qui ont néanmoins leur importance, le risque est de passer à côté de la problématique de fond, l'alpha et l'oméga du savoir qui se résument entre la relation entre le maître et l'élève. C'est cette relation qu'il convient de mieux cerner en la disséquant de telle sorte de savoir ce qui se passe dans une classe. A ce niveau-là, il s'agit d'interroger d'abord les outils pédagogiques déployés par les professeurs et d'en évaluer l'efficacité réelle, étant entendu que l'objectif de toute école est de favoriser l'apprentissage.

Or, les chiffres en la matière sont tellement alarmants qu'ils doivent inciter à la réflexion et à l'action. De l'aveu de l'ex- ministre

de l'Education nationale, Rachid Benmokhtar, 76% des écoliers marocains ne savent ni lire ni écrire après quatre années passées au primaire alors qu'une bonne éducation de base se trouve au cœur du processus du développement humain !

Changement

Ces indicateurs, qui soulignent que les bons élèves sont beaucoup moins nombreux que du temps du bilinguisme performant cassé curieusement par une arabisation bâclée du système, ont été confirmés à plusieurs reprises par les rapports internationaux consacrés au système éducatif national. Le Maroc est également le pays mal classé du Maghreb en ce qui concerne le décrochage scolaire (qui touche essentiellement le monde rural) dont les victimes renforcent la cohorte de la

masse des analphabètes... Face aux nombreux débats sur la qualité de l'enseignement, il est primordial de répondre à cette question fondamentale : l'école est-elle juste une garderie où les enfants en âge de scolarité passent du temps sans aucune évaluation ou un espace de savoir où ils sont supposés acquérir les compétences de base en lecture, écriture et calcul ? Or, force est de constater que la relation entre l'apprenant et l'enseignant a toujours été absente du discours sur la réforme de l'école. Toutes les facettes de la crise de cette dernière ont été débattues de long et en large par les experts, sauf le rôle de l'enseignant qui reste pourtant le principal acteur de tout changement.

A cet effet, personne ne s'est soucié de savoir si le corps enseignant est assez formé et motivé pour s'acquitter

convenablement de sa mission pédagogique. L'école marocaine mobilise plus de 250.000 enseignants. Une véritable armée que Mohamed Hassad, sans aucun travail d'évaluation, a décidé de renforcer par un contingent de 24.000 professeurs supplémentaires recrutés sous contrat.

La quantité au détriment de la qualité ? Le gouvernement Al Othmani a fort à faire pour réhabiliter l'école publique qui a perdu beaucoup de terrain au profit de l'enseignement privé qui malgré ses tarifs anormalement élevés séduit de plus en plus de familles y compris les moins loties. Pourtant, les moyens alloués à l'Education sont considérables, représentant le tiers du budget de l'Etat, soit plus de 45 milliards de DH. Un effort financier colossal pour des résultats catastrophiques. ■



À l'occasion de la Fête du Trône

Le Président de BMCE Bank Of Africa

et l'ensemble des 14 800 collaborateurs du Groupe

ont l'honneur de présenter à

SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI

que Dieu le Glorifie

leurs vœux les plus dévoués de santé, de prospérité et de longue vie ainsi qu'à Son Altesse Royale

le Prince Héritier Moulay El Hassan, à Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid

et à l'ensemble de la Famille Royale.

Ils saisissent cette occasion pour exprimer leur détermination

à continuer à œuvrer, sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI,

pour le développement d'un Maroc économiquement prospère

et pour le renforcement de l'édifice africain.

BMCE BANK OF AFRICA

البنك المغربي للتجارة الخارجية إفريقيا



Communes en-dessous de la moyenne

La démocratie locale marocaine a tourné depuis longtemps au naufrage. Sans que le ministère de l'Intérieur n'agisse véritablement pour corriger le tir. Et pourtant, ce ne sont pas les pistes de réforme qui manquent.

Ahmed Zoubaïr

Nul ne peut contester y compris les chefs des partis que la démocratie locale au Maroc, compte tenu du bilan catastrophique des communes, est un véritable naufrage. Un naufrage qui a englouti le rêve d'une collectivité bien gérée où les élus jouent leur rôle de représentant des citoyens soucieux des aspirations de la collectivité à un environnement propre et organisé, qui favorise l'épanouissement de tous. Sur ce plan, pas besoin de trop ergoter, l'échec crève les yeux : il n'y a qu'à voir l'état des villes et des campagnes pour se rendre compte de l'ampleur du gâchis que le scandale du président déchu de Had Soualem illustre parfaitement.

Peut-il d'ailleurs en être autrement avec des conseillers qui dans leur majorité semblent avoir oublié pourquoi ils ont été élus et au lieu de servir les électeurs se sont biens servis, reniant leurs promesses de campagnes et foulant du pied les principes de la démocratie locale ? Plus grave encore est l'inertie de l'autorité de tutelle, le ministère de l'Intérieur, face à ce jeu de massacre permanent qui se renouvelle à chaque rendez-vous électoral avec les mêmes profils de candidats douteux qui utilisent les élections en déployant de gros moyens pour mettre la main sur les conseils communaux.

Dans ce contexte, la charte communale de 1976 est devenue depuis longtemps caduque, inopérante, nécessitant un toilettage en profondeur qui soit en ligne avec les défis du moment. Dans ce sens, Mohamed Hassad, du temps où il était ministre de l'Intérieur, avait proposé aux partis politiques

une série d'amendements susceptibles de relever le niveau de l'action des élus et de la gouvernance locale. Les principaux changements sont la création d'un poste de directeur du conseil municipal dans tout ce qui a trait à la gestion des affaires de la collectivité. Cette disposition représente la meilleure parade pour contourner un handicap de taille, à l'origine de la plupart des problèmes de la commune: la faiblesse du niveau d'instruction du président qui de ce fait fait beaucoup de dégâts alors qu'il pense tout savoir et comprendre. Le deuxième amendement et il est de haute importance porte sur la création d'une agence de la commune chargée de l'exécution des projets programmés sur son territoire. Jouissant de l'autonomie financière et administrative, cette instance est

censée permettre la séparation du délibératif (les réunions du conseil municipal) de l'exécutif (le montage, la mise en oeuvre et le suivi des projets). Cette nouvelle formule, de nature à mettre fin au mélange entre les deux fonctions (le conseil qui délibère est également celui qui vote et lance les chantiers et les marchés), fonctionnerait un peu sur le modèle des sociétés de développement local (SDL) prévues dans la charte communale modifiée de février 2009. Déjà mises en place dans la ville de Casablanca, ces sociétés ont l'avantage de gérer de manière professionnelle les grands projets structurants de la métropole que les élus auront approuvé après délibérations.

Les SDL en sont encore à leur début mais ce chantier salutaire pour l'avenir des villes avance à son rythme

malgré la résistance farouche des élus qui y voient une atteinte frontale contre leur liberté de lancer des appels d'offres en matière de voirie, éclairage public... et de choisir en toute opacité leurs prestataires.

Décalage

Malheureusement, M. Hassad n'est pas allé jusqu'au bout de sa volonté réformatrice qui aurait pu changer en mieux la vie des communes dans ce pays pour en faire un véritable outil de développement local. Si le Maroc compte beaucoup de déserts sociaux et économiques c'est en grande partie à cause de la faiblesse chronique de sa démocratie locale dont les animateurs font preuve d'un grave déficit d'action et de réflexion dans les affaires utiles pour la cité, tout en dysfonction-

nant dans une absence de coordination entre la région, le gouvernement et les citoyens. Ce n'est pas avec des communes complètement minées, en décalage par rapport à tout, que le Maroc pourra espérer réussir un autre chantier et non des moindres, la régionalisation avancée.

Les collectivités locales ont depuis le 25 juin dernier un nouveau patron, l'excellent Khalid Safir. Ce polytechnicien, qui est passé par les ministères de l'Équipement et des Finances, connaît parfaitement la problématique locale pour avoir été gouverneur de deux grandes préfectures de la capitale économique avant d'être promu en octobre 2013 wali de la région Casablanca-Settat. M. Safir sera-t-il l'homme qui sortira la démocratie locale de son sous-développement ? ■



L'incurie locale à tous les étages.



L'ESPRIT SPORTIF !



SHEM'S

Financement d'infrastructures sportives nationales et de proximité, accompagnement de sportifs de haut niveau, promotion du sport féminin, soutien au monde rural et au handi-sport... Au service de toutes les générations depuis 50 ans... la MDJS est le premier partenaire du sport marocain et contribue à son développement en reversant l'intégralité de ses bénéfices au Fonds National de Développement du Sport.



www.mdjs.ma

Un système carcéral prisonnier de lois figées

Amélioration des conditions de détention, programmes de formation et de réinsertion, activités culturelles et d'animation...L'administration pénitentiaire veille au grain. Mais le plus grand défi qui reste à relever porte sur le changement de la politique pénale qui contribue au phénomène de la surpopulation carcérale.

Abdellah Chankou

L'univers carcéral national n'est plus ce qu'il était. Une bonne dose d'humanisation y a été introduite au fil des années. Ce grand changement, visant à faire des lieux d'enfermement des espaces de droit, a été initié lentement mais sûrement avec l'avènement du Roi Mohammed VI en juillet 1999. Dès lors, commença un long travail sur les conditions de vie des personnes en détention avec comme credo : semer les graines de l'humain dans toutes les prisons du pays de telle sorte que celles-ci ne soient plus juste « un pourrissoir d'hommes », selon la jolie formule de l'ancien ministre français de la Justice Alain Peyrefitte, sans souci d'insertion des prisonniers. Cette dernière s'appuie entre autres leviers sur un certain nombre de formations proposées aux détenus afin de préparer leur réinsertion dans la société. Certes, tout n'est pas parfait dans les prisons marocaines (une société en miniature avec ses qualités et ses travers) où comme partout ailleurs subsistent des cas d'abus, de violence et de corruption régulièrement dénoncés par certains rapports des droits de l'homme.

Mais ce serait faire preuve de mauvaise grâce que de nier les progrès enregistrés dans les conditions de détention grâce notamment au plan stratégique 2016-2018 mis en place par la délégation générale à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion visant à améliorer le fonctionnement des prisons sur la base d'un certain nombre d'indicateurs et de critères de performance. Cette culture est le credo du délégué général, Salah Tamek, qui entend poursuivre l'action d'humanisation du milieu carcéral tout en modernisant le mode de fonctionnement des prisons marqué encore par un certain nombre de défaillances. Les résultats sont déjà là, visibles. D'abord, l'amélioration des menus repas grâce à l'externalisation de la nourriture préparée par les experts de la restauration collective dans les cuisines même de la prison avec l'aide de cuisiniers recrutés parmi les détenus. Résultat: ces derniers mangent sain et équilibré (viandes et poissons, soit la dose nécessaire de 3.000 calories par jour) avec entrée, plat de résistance et dessert. Ce qui a permis par ailleurs de réduire de manière importante le phénomène des paniers que les familles, pour la plupart nécessaires, ramenaient aux leurs en prison.



Mohamed Salah Tamek, un engagement sans faille.

Un lourd fardeau de moins pour plusieurs d'entre elles qui devaient se saigner aux quatre veines pour leur assurer le manger. Ce qui représentait une double peine. Les soins médicaux, ensuite. Le pénitencier de Oukacha, doté d'un Centre médical Polyvalent (comportant des unités mobiles, consultation, diagnostic et chirurgie) installé sur place par la Fondation Mohammed VI, permet aux pensionnaires d'être en bonne santé. Ces derniers sont également suivis sur le plan bucco-dentaire grâce à un grand centre équipé d'un

matériel dernier cri où s'affairent en permanence un personnel prévenant. Si rien ne peut compenser la privation de liberté, il est loisible de constater que les conditions de détention sont malheureusement souvent meilleures que ce qu'offre la vie en société pour beaucoup de nos concitoyens. De là à penser que ces bonnes conditions carcérales sont de nature à encourager la récidive, il n'y a qu'un pas que certains peuvent franchir.

Criminalité

En fait, le véritable point noir des prisons marocaines qui sont au nombre de 80 s'appelle la surpopulation même si la délégation à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion veille à assurer à chaque détenu un espace minimum de m3. Avec une moyenne de 80.000 détenus à l'échelle nationale (dont près de 8.000 entassés dans pénitencier de Oukacha, le plus

grand du pays, dont la capacité d'accueil est de 5800 prisonniers), le Maroc fait figure d'un mauvais élève qui traîne des pieds pour apporter des réponses efficaces à ce phénomène qui sape quelque part les efforts louables déployés par l'administration pénitentiaire pour humaniser les prisons. Même si la prison a dépassé de très loin sa capacité d'accueil, ses responsables n'ont pas le droit de refuser les condamnés. Ils sont obligés de se débrouiller pour leur trouver une place...Ce n'est pas pour demain qu'on accrochera au fronton des pénitenciers: «complet». En cause dans cette affaire de surpopulation chronique, la politique pénale nationale qui fait de la peine d'emprisonnement l'unique et seule solution dans un système où la justice recourt de manière systématique aux peines privatives de liberté de courte durée y compris dans les affaires de criminalité de faible ou de moyenne gravité qui représentent 60% des

Bracelet électronique

Le bracelet électronique, placé à la cheville du détenu, présente de multiples avantages : Il permet d'exercer une activité professionnelle, de suivre un enseignement, une formation professionnelle, un stage ou un emploi temporaire, de rechercher un travail, de vivre normalement sa vie en famille, de suivre un traitement médical ou de s'investir dans tout autre projet d'insertion ou de réinsertion de nature à prévenir les risques de récidive. Au Maroc, ce dispositif ne serait pas facile à instituer en raison des moyens devant être mobilisés pour assurer la surveillance à distance du prisonnier. Il s'agit aussi de trancher la partie devant s'occuper de cette tâche : la police, la gendarmerie ou la prison. Le placement sous surveillance électronique nécessite aussi une coordination poussée dans un esprit de délimitation des responsabilités entre les différents intervenants dans ce processus. ■



La surpopulation, point noir de l'univers carcéral national.

condamnations. Une situation aggravée par l'absence dans le dispositif judiciaire national du juge d'application des peines (JAP) dont le rôle d'une extrême importance consiste à proposer des réductions de peine, des régimes de semi-liberté, des permissions de sortie et même des relaxes pour des personnes qu'il aura jugées sans danger pour la société comme ces détenus malades et usés par l'âge, peinant à se mouvoir et qui paradoxalement sont maintenus en détention !

A la surpopulation carcérale répond le sous-effectif d'encadrement des prisonniers qui est l'autre mal dont souffrent les lieux de détention où ce taux, considéré comme l'un des plus faibles au monde, est de 11 détenus pour chaque agent. Un problème de budget, assurément. Tous ces dysfonctionnements et d'autres ne sont guère de nature à contribuer au désengorgement des prisons dont la surpopulation est constituée pour environ 40% par les détenus provisoires ! Or, ces gens-là, n'ont en principe rien à faire en prison et auraient pu bénéficier d'une mesure d'aménagement de peine largement utilisée dans nombre de pays occidentaux qu'est le placement sous surveillance électronique ou le bracelet électronique. Les autorités sont conscientes de la nécessité de recourir à d'autres alter-

natives à l'enfermement pour soulager les prisons. Mais le législateur tarde à instituer ce dispositif toujours figé au stade de projet de loi en raison de la grosse polémique que certaines de ses dispositions a suscitée. Elaboré en 2014 par l'ex-ministre de la Justice et des Libertés Mustapha Ramid, ce texte vise entre autres à instaurer des peines alternatives, en lieu et place des peines privatives de liberté prévues pour des délits punis de moins de deux ans d'emprisonnement.

Paradoxes

Mesures phares de cet avant-projet qui gagnerait à être remis au goût du jour, ces peines incluent le travail d'intérêt général, les amendes quotidiennes, et, dans certains cas, l'injonction de soins ou de thérapies. En attendant un toilettage législatif qui permettrait de doter le pays d'une politique pénale efficiente et moderne, le gouvernement n'a d'autre choix face à la montée de la criminalité qui se nourrit de l'absence d'une réponse efficace aux problèmes sociaux qui minent la société, que de construire de nouvelles prisons pour élargir la capacité d'accueil. Deux projets sont déjà en cours de réalisation, l'un à Médiouna dans la périphérie de Casablanca et l'autre et Sidi Bennour dans la province d'El Jadida. Et

aussi à Tanger où une maison d'arrêt est en cours de finalisation.

Compte tenu de l'amélioration incontestable au fil des années des conditions carcérales (effort notable sur la restauration, soins médicaux de haute facture, loisirs et autres activités d'animation), la prison au Maroc en est arrivée à une situation paradoxale : elle est devenue un lieu désiré par nombre de laissés-pour-compte qui en état de liberté n'ont pas les moyens d'être nourris, soignés et même logés que quatre murs leur assurent sans bourse délier...

Réalité douloureuse et amère qui souligne les paradoxes d'une société inégalitaire qui offre plus de chances aux détenus qu'aux individus libres mais démunis ! Dans un tel contexte carcéral susceptible de favoriser la récidive, il est naturellement tentant de s'interroger sur l'utilité de la peine et du séjour en prison surtout si ce dernier perd son pouvoir dissuasif et ne contribue pas à protéger la société contre les infractions et autres crimes. Du coup, la question se pose: comment rendre à la prison sa fonction première ? Seule solution, la transformer en outil de réinsertion de façon à ce que le détenu qui a purgé sa peine réussisse sa réintégration effective en société sans qu'il représente une menace pour son prochain. Tout un programme ! ■

3 Questions à Hassan Hmina, directeur régional de l'administration pénitentiaire et à la réinsertion de Marrakech-Safi

«Le travail en prison est un défi quotidien »



Hassan Hmina.

1 Quels sont les aspects sur lesquels l'administration pénitentiaire a obtenu de bons résultats au profit des détenus ?

La direction générale de l'administration des prisons et de réintégration (DGAPR) a travaillé en profondeur sur beaucoup d'aspects. Notamment celui ayant trait à l'élaboration de programmes de réinsertion en relation avec le cognitif et l'affectif des détenus. L'objectif étant de leur offrir les meilleures conditions pour une réintégration en société après avoir purgé leur peine.

2 La surpopulation carcérale reste l'un des grands points noirs des prisons au Maroc. Comment y remédier à votre avis ?

Remédier à la problématique de la surpopulation en milieu carcéral dépend de plusieurs paramètres et différents partenaires. Dans ce domaine, la DGAPR assume ses responsabilités en oeuvrant constamment pour assurer de bonnes conditions carcérales aux détenus notamment par la construction de nouveaux centres.

3 Dans quelle mesure les différents programmes de formation et d'accompagnement mis en place à l'intérieur des prisons favorisent-ils le parcours de réinsertion des jeunes détenus ?

Les programmes de formation que nous mettons à la disposition des détenus sont multiples et variés. Mais ils tendent tous vers un seul objectif, celui de l'amélioration de leurs conditions de vie, à la préparation de la sortie et la prévention de la récidive via l'apprentissage en prison d'un certain nombre de métiers. C'est un défi quotidien pour l'ensemble des intervenants impliqués dans ces programmes.

Régionalisation avancée

Quel modèle pour le Maroc ?

En 2015, le Maroc a adopté un nouveau modèle de régionalisation avec un découpage territorial passant de 12 à 16 régions. Ce nouveau dispositif qualifié de « régionalisation avancée » risque de montrer ses limites sur le terrain.

Hamza Makraoui

Mauvaise gouvernance, absence de transparence et discrimination territoriale, autant de travers qui plombent le développement économique et social des régions. Une situation aggravée par la crise de confiance entre les citoyens et les partis. Vu le niveau des élus dont ces derniers gratifient le pays (Houass et compagnie), le risque est grand de voir se reproduire dans le Maroc des régions autonomes la même incurie qui mine les communes depuis 1976.

Le nouveau modèle régional adopté a été élaboré afin de remplir deux missions : la décentralisation et la déconcentration. Que signifient réellement ces deux notions ? La décentralisation est avant tout une politique qui permet à l'Etat de transférer des attributions, des pouvoirs au profit des collectivités territoriales ou des institutions publiques, leur conférant ainsi un pouvoir juridique et une autonomie financière. Ces attributions permettent donc à l'Etat de soulager son administration centrale et d'équilibrer les pouvoirs sur l'ensemble du territoire, sans pour autant se décharger du suivi et de la surveillance.

La déconcentration quant à elle permet à l'Etat de déléguer son pouvoir décisionnel à des agents qu'il nomme afin de réduire le temps lié à la prise de décision. Un système de délégation vers des échelons inférieurs par les échelons suprêmes, une technique d'organisation des administrations donc, que l'on pourrait imager par la citation d'un homme politique français sous Napoléon Bonaparte qui estimait que la déconcentration « C'est le même marteau qui frappe mais on en a raccourci le manche ».

Juxtaposition doit être faite avec le pouvoir central marocain. Le dahir 2-15-40 du

20 février 2015 fait état de 12 régions, 75 préfectures ou provinces et 1 538 communes. Ceci dans le cadre de la décentralisation. Concernant la déconcentration, le Dahir no 1-08-67 du 31 juillet 2008, indique 4 types de hauts fonctionnaires : le wali pour les régions, le gouverneur pour les préfectures ou provinces, le pacha pour les municipalités et le caïd à la tête des caïdats.

Dans les textes, l'organisation semble pertinente. Mais dans les faits, on est loin du compte. En effet, malgré ce « lissage » administratif volontariste, Rabat garde toujours la mainmise sur la gestion des affaires publiques puisque toutes les décisions portant sur des dossiers jugés importants doivent au préalable obtenir le feu vert de la capitale. Ce qui n'est pas de nature à fluidifier le circuit de la décision qui s'enlise fatalement dans des retards interminables et préjudiciables. Imaginez un peu ce que donne cette déconcentration « contrôlée » dans le contexte actuel marqué par une grève de l'initiative et de la signature chez les hauts fonctionnaires favorisée par la crainte que l'action se retourne contre leur auteur ! Résultat : Une flopée de projets renvoyés aux calendes grecques et une armée de décideurs payés à ne pas faire leur travail.

Obstacles

En termes plus truculents, nous assistons à une rupture dans la chaîne de commandement résultant essentiellement d'une verticalité du pouvoir. D'où l'impression de l'existence d'une confusion et un manque de coordination dans les sphères de l'Etat. Récemment, le Premier ministre Saaeddine Al Othmani, qui a commencé par Beni-Mellal une tournée dans les régions, s'est engagé à réduire la tutelle de Rabat par l'élaboration d'une nou-



Abdelouafi Laftit, un ministre de l'Intérieur sur tous les fronts.

velle approche entre l'Etat et les conseils régionaux. Objectif : lever les obstacles qui freinent l'émergence des chantiers de développement, à l'image du programme « Al Hoceima phare de al Méditerranée », lancés par les pouvoirs publics aux quatre coins du pays.

« L'Etat distribue son territoire entre les communes, les provinces et les communautés autonomes qui se constituent. Toutes ces entités jouissent de l'autonomie pour gérer leurs intérêts propres. ». C'est en ces termes qu'exprime l'article 137 de la Constitution espagnole, la philosophie sous-jacente à l'administration territoriale ibérique. Distribution et autonomie, comprenons-nous sont les piliers d'une administration territoriale décentralisée. L'organisation territoriale espagnole repose sur 6 principes : l'autonomie, la participation démocratique, l'autonomie financière, l'unité économique, le principe de solidarité et celui d'Etat unitaire. L'Espagne se subdivise ainsi en 17 communautés autonomes auxquelles l'Etat reverse le produit des impôts nationaux proportionnellement à la population de chaque communauté,

et ce malgré des disparités conséquentes en termes de création de richesse selon les communautés. Depuis 2009, avec la nouvelle loi de financement des administrations autonomes, les communautés espagnoles perçoivent deux types d'impôts : les impôts et taxes reversés par l'Etat et les Impôts et taxes communautaires qui consolident l'autonomie financière des communautés.

Noyau dur

Ce système d'auto-administration permet d'une part une déconcentration efficace puisque toutes les décisions (sauf judiciaires) sont prises à l'échelle locale et d'autre part cela permet à chaque communauté de se fixer une stratégie bien adaptée à ses ressources et à ses besoins. Le noyau dur de cette régionalisation- et c'est ce qui fait sa force- c'est la reconnaissance à chaque communauté de sa spécificité culturelle. La création même des 17 communautés repose sur trois critères dont l'un prévoit la création d'une communauté si deux ou plusieurs provinces adjacentes ont des caractéristiques historiques, culturelles et économiques

communes et un deuxième critère, que la province ait une identité régionale historique. Le troisième critère octroie, quant à lui, plus d'autonomie s'il s'agit d'un territoire insulaire.

Au Maroc, le nouveau découpage s'est fait sur la base de « critères de fonctionnalité économique, de pôles de développement intégré, de relations et interactions dynamiques, actuelles et prévisibles entre les populations concernées ». Un critère très flou qui ne mentionne aucunement les caractéristiques historiques, culturelles et identitaires des populations marocaines. C'est peut-être cela qui manque au Maroc, une valorisation et non un assujettissement à peine voilé de l'individu. Une reconnaissance à chaque communauté de ce qui la distingue des autres, la valorisation du produit culturel, le respect des particularismes de chaque région, une véritable justice économique et sociale accompagnée d'une redistribution équitable des richesses, l'accès à une éducation de qualité, à des soins dignes de ce nom. La citoyenneté est à ce prix ! ■



**À l'occasion du 18^{ème} anniversaire de l'intronisation
de Sa Majesté le Roi Mohammed VI**

**LE PRÉSIDENT ET L'ENSEMBLE DU PERSONNEL DE L'ASSOCIATION
NATIONALE DES PRODUCTEURS DE VIANDES ROUGES**

ANPVR

Ont l'insigne honneur de présenter leurs vœux les plus respectueux et
les plus déferents au **Guide Suprême de la Nation**

SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI
QUE DIEU LE GLORIFIE

Et saisissent cette heureuse occasion pour renouveler l'expression de
leur indéfectible attachement au **Glorieux Trône Alaouite** et leur
mobilisation derrière leur **Auguste Souverain** pour la construction et
le développement économique et social du Royaume.

Puisse Dieu accorder longue vie à **Sa Majesté Le Roi** et le combler
en les Personnes de **Son Altesse Royale Le Prince Héritier Moulay
Al Hassan**, de **Son Altesse Royale Le Prince Moulay Rachid** et de
tous les membres de la **Famille Royale**.



Autoroutes à faible valeur ajoutée

Depuis l'avènement de S.M le Roi Mohammed VI, l'Etat marocain a consenti des efforts colossaux pour densifier le réseau autoroutier national. Mais celui-ci joue-t-il pleinement son rôle ?

Hamza Makraoui

« Sur 1.800 km, à peine 800 sont rentables », c'est l'aveu même fait par Anouar Benazzouz, directeur général de Autoroutes du Maroc (ADM) à l'Economiste en début d'année. Réseau routier le plus dense d'Afrique du nord, les autoroutes du Maroc peinent néanmoins à être rentable.

Malgré une hausse de 12 % de son chiffre d'affaires en 2016 (soit 2,71 milliards de DH), ADM a annoncé un déficit de 3,9 milliards de DH pour le compte de l'exercice 2016. La faute à une dette d'un montant colossal de 40 milliards de DH qui fait d'ADM l'une des entreprises les plus endettées du royaume.

Parallèlement, l'entreprise doit déboursier annuellement entre 500 et 700 millions de DH en dépenses d'entretien, l'année 2016 a explosé cette moyenne puisque 2,5 milliards de DH ont été mobilisés pour de «grosses réparations». Entre endettement et investissements, le bilan de la société ne tient évidemment pas la route. Cette situation tirant évidemment à conséquence, les actionnaires ont dû adopter un plan de restructuration financière

qui vise à étaler la dette sur des périodes plus longues et dans certains cas à renégocier les taux à la baisse, de sorte à réduire le fardeau financier annuel sur les comptes de la société. Mais en même temps la direction d'ADM prend paradoxalement un malin plaisir à aggraver la situation de la boîte par des grèves à répétition des agents du péage (plusieurs millions de DH de manque à gagner par jour) qui réclament en vain une régularisation de leurs statuts.

Trafic lent

8.500 par jour, c'est le nombre de véhicules qu'il faudrait pour une exploitation optimale de l'axe Rabat/Fès, soit une distance approximative de 200 km de route. Une simple règle de trois permet d'avoir une estimation relativement juste sur le taux de fréquentation nécessaire afin de rentabiliser les 1800 kilomètres du réseau autoroutier marocain.

Selon les calculs, 14 043 véhicules en moyenne fréquentent quotidiennement les artères du pays. Pour atteindre une rentabilité complète des 1800 kilomètres d'autoroute, il faudra compter sur une fréquentation de 78 866 véhicules par jour ! Autrement



Des taux d'exploitation record lors des périodes de vacances.

dit, les autoroutes marocaines ne sont exploitées qu'à hauteur de 17,8%. Le chemin de la rentabilité est encore très lointain !

D'ailleurs, le patron d'ADM indiquait que les 800 kilomètres rentables, sont celles qui financent l'ensemble du réseau autoroutier. Les périodes de l'année à taux de fréquentation élevé se limitent aux jours fériés et à la période estivale, avec des pics atteignant 1 million de véhicules par jour. Ce qui revient à dire que 60 % des

autoroutes marocaines sont déficitaires.

Le Maroc semble être encore en phase de désenclavement, les Marocains eux, ne se déplacent pas suffisamment à l'intérieur du pays malgré une hausse régulière mais lente du trafic sur l'ensemble des réseaux routiers.

Catalyseur

La question semble appeler plusieurs réponses. Tout d'abord, on estime que la rentabilité financière d'une autoroute est certes primordiale, mais que l'essence même d'une autoroute, est de nature sociale et économique. Une infrastructure qui permet de désenclaver un espace où les points de concentrations sont éparés et loin l'un de l'autre. En d'autres termes, permettre une bonne interconnexion en reliant les villes les unes aux autres. Aujourd'hui au Maroc, 60 % de la population est directement reliée par une autoroute et toutes les villes de plus de 300 000 habitants sont rattachées au réseau autoroutier, 80 % des sites industriels sont desservis ainsi que les ports que les aéroports. La

phase de désenclavement est donc assez avancée.

Ensuite, il faut rentabiliser les autoroutes, mis à part la dette monstre d'ADM, d'autres facteurs doivent être pris en compte afin de déterminer les causes de la faiblesse du trafic autoroutier. La faille semble se trouver dans les villes. En effet, seul l'axe Casa-Rabat connaît une fréquentation élevée et régulière. C'est la meilleure affaire d'ADM. Une cash machine à jet continu. Une forte concentration sur ce tronçon reliant deux capitales (Casablanca et Rabat) a dû pousser la Société nationale des Autoroutes du Maroc à opérer des aménagements à plusieurs reprises – avec notamment l'autoroute de contournement de Rabat et le pont à haubans – afin de fluidifier le trafic. L'artère «coronaire» du Maroc relit la capitale administrative et le poumon économique du pays.

Qu'en est-il des autres grandes villes du Maroc ? Seul le tourisme joue un rôle de catalyseur saisonnier pour les autoroutes et plus spécifiquement au nord du pays grâce à l'arrivée massive des MRE, ce qui se traduit par des taux d'exploitation record. ■

Autoroutes : une absence de coordination

C'est connu, les routes et les autoroutes jouent un rôle essentiel dans le développement socio-économique d'un pays. Ils sont ce que les veines sont pour le corps humain, des tuyaux qui mènent le sang vers le cœur. Depuis l'avènement de S.M le Roi Mohammed VI en 1999, l'Etat marocain, conscient de son retard chronique dans ce domaine, a lancé une série de chantiers d'infrastructures colossaux pour plusieurs milliards de DH pour densifier le réseau autoroutier national. Casablanca-Oujda, Agadir-Marrakech, El Jadida-Safi, Rabat-Tanger-Med, Fnideq-Tétouan, Berrechid-Beni-Mellal... L'enjeu est de favoriser non seulement l'accessibilité des territoires mais stimuler l'activité économique, soutenir la croissance à long terme et dynamiser le tissu productif local. Mais dans quelle mesure, le réseau autoroutier existant a-t-il contribué efficacement au processus de création de l'emploi et des richesses dans le pays ? Les tronçons autoroutiers de création récente (Beni-Mellal, Safi, Agadir...) et relativement anciens (Casablanca-Fès) ont-ils agi comme il se doit sur le tissu productif local en favorisant l'avènement de nouvelles zones urbaines productrices de valeur ? Pour le moment, force est de constater que la dynamique escomptée reste très faible comparativement à l'importance des engagements publics dans le secteur des autoroutes. En cause, l'absence au moment du lancement d'un tronçon autoroutier d'une coordination entre les différents acteurs (départements ministériels, autorités locales et élues, opérateurs économiques...) concernés par l'aménagement et le développement du territoire en instance d'être interconnecté en tenant compte de ses atouts. De telle sorte que l'autoroute joue pleinement son rôle qui va évidemment au-delà de simple voie permettant le passage dans des conditions plus sécurisées des personnes et des marchandises. ■

Oulmès

Rafraîchit vos sens.



Sa pétillance unique, son goût inoubliable, ainsi que la force de ses bulles ont contribué à forger le caractère authentique d'une eau minérale naturellement gazeuse devenue légendaire. D'une génération à l'autre, Oulmès, la plus pétillante des eaux continue de surprendre par les sensations qu'elle procure. Oulmès offre une expérience gustative des plus intenses et un rafraîchissement des sens renouvelé à chaque gorgée, idéal pour combler vos papilles et étancher votre soif de sensations.

Chômage des jeunes : y a encore du boulot !

Datant du 7 février 2017, une note d'information du Haut Commissariat au Plan (HCP) portant sur la qualité de l'emploi en 2016 dresse le profil du marché du travail au Maroc.

Hamza Makraoui

La proportion de la population marocaine en âge de travailler et ayant abandonné l'idée même de chercher un travail à force de désespoir et de désillusion, n'a cessé d'augmenter depuis les années 2000. Le taux d'inactivité de cette catégorie, âgée entre 15 et 59 ans, est passé de 47% en 2000 à 53.6% en 2016. Cet indice est révélateur d'une conjoncture économique globalement morose qui ne favorise pas la création d'assez d'emplois et d'opportunités pour les jeunes diplômés. Le taux de chômage a beau avoir baissé de 0.3 points entre 2015 et 2016, passant de 9.7% à 9.3%, il est loin d'être la conséquence d'une quelconque politique de redynamisation du marché du travail ou d'une augmentation du taux d'activité favorisée par une batterie de mesures incitatives.

Pour comprendre cette baisse du chômage, il ne s'agit pas d'analyser que les chiffres, mais aussi les mots.

Dans ce sens, il faut rappeler la définition du chômage au Maroc par le haut commissariat au plan : « Est considéré comme chômeur tout Marocain en âge de travailler, qui n'a pas d'emploi, en recherche un et est disposé à travailler ». Autrement dit, celui qui ne remplit plus ces conditions ou juste l'une d'elles n'est plus considéré comme chômeur par l'instance dirigée par Ahmed Lahlimi.

Or la proportion des Marocains qui ne remplit pas la condition « recherche d'un emploi » est en hausse perpétuelle. Une condition qui présente un avantage de taille, celui d'induire une baisse du chômage en volume !

Or, on a tendance à interpréter une baisse du taux de chômage comme une bonne nouvelle mais il est évident

que d'un point de vue qualitatif ces chiffres renvoient à une réalité plus complexe, peu réjouissante et symptomatique de la dégradation du marché de l'emploi au Maroc. La note d'information du HCP relative à la qualité de l'emploi en 2016 est venue confirmer cette réalité.

Réseaux

Quelque 1 685 000 jeunes âgés de 15 à 24 ans ne prennent ni le chemin de l'école, ni celui d'un quelconque travail et ne bénéficient de formation aucune. Autrement dit, un jeune sur quatre, ne fait pas grand-chose de sa vie. Ce qui est paradoxal pour un pays plein d'atouts où tout reste à faire. Les jeunes filles sont plus touchées que les garçons puisque seuls 11.7% (366.000 personnes) des garçons sont concernés contre 44% de filles (1.319.000 personnes).

Parallèlement, la proportion des 18-24 ans qui ne suit ni études, ne dispose pas d'un travail et n'est inscrite dans aucune formation est de 34,6%, soit 1 385 00 personnes dont 53.5 % de filles et 15.5% de garçons.

Comment expliquer ces chiffres ? Quelle lecture en faire ? La question restera sans réponse tant que des enquêtes jusque-là inexistantes ne viendraient pas analyser les vrais ressorts du chômage au Maroc.

En attendant, la réalité paraît simple : beaucoup de jeunes marocains en âge de travailler, dépourvus de perspectives, se laissent aller au désespoir. En 2012 déjà, dans un rapport intitulé «Royaume du Maroc : Promouvoir les opportunités et la participation des jeunes», la Banque mondiale expliquait que «les jeunes pensent avoir très peu de contrôle sur leur avenir économique. Une meilleure éducation et de meilleures compétences sont considérées comme insuffi-



Crise d'emplois ou de compétences ?

santes pour obtenir un travail décent, à moins d'avoir des réseaux ou connaissances personnels ou familiaux et ce, dans tous les secteurs économiques : public, privé et informel ; de tels réseaux sont nécessaires même pour obtenir un stage de formation ». Aujourd'hui, la prééminence de ces pratiques (piston, clientélisme et favoritisme) dans l'embauche se sont imposées comme une évidence dans l'esprit d'une bonne partie de la jeunesse, voire comme dogme bien enraciné contre lequel il serait de toute façon inutile de lutter.

Or, dans les faits, la réalité est beaucoup plus nuancée. Certes, les réseaux familiaux ou amicaux peuvent aider à trouver un emploi au Maroc comme ailleurs mais les entreprises en général privilégient en priorité les compétences sur lesquelles elles peuvent s'appuyer pour créer de la valeur et avancer. Au Maroc, les bons profils ne

courant pas les rues en raison du problème de l'école et de la formation, il serait plus approprié de parler moins de chômage des jeunes que de crise de compétences...

Angoisse

Le marché du travail marocain se distingue par deux caractéristiques, toujours selon la note du HCP : une organisation chaotique et une absence lancinante de protection. Quelques chiffres viennent appuyer ces affirmations à l'instar des deux-tiers des salariés qui ne disposent même pas d'un contrat de travail les liant à leurs employeurs.

Autrement dit, 3 093 000 salariés évoluent hors des normes juridiques prévues par le code du travail. Avec tout ce que cela suppose comme atteinte à leurs droits élémentaires à la sécurité sociale, couverture médicale et autres avantages... La qua-

lité de l'emploi, quant à elle, est tout aussi problématique. Appréhendée par le HCP via le niveau de diplôme, il ressort que sur un effectif de 10 642 000 actifs occupés de 15 ans et plus, 60.4% n'ont aucun diplôme, 27.2 % possèdent un diplôme de niveau moyen et seul 12.4 % un diplôme de niveau supérieur. Il suit de tout cela que l'économie nationale n'absorbe qu'une infime partie des plus de 200.00 diplômés qui arrivent chaque année sur le marché du travail. Ceux qui arrivent à être casés disent vivre dans l'angoisse de perdre leur travail, tandis que le désespoir mine des cohortes de jeunes diplômés. Quant aux employeurs, ils n'ont cessé de réclamer une flexibilité au travail qui leur permettrait de se débarrasser plus facilement des collaborateurs très peu productifs. Ce qui n'est du goût des syndicats qui défendent farouchement la sécurité du travail. ■

À L'OCCASION DU 18^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE **LA FÊTE DU TRÔNE**

Le Directeur Général du Groupe Barid Al-Maghrib
et l'ensemble de la famille postière ont l'insigne honneur
de présenter leurs vœux les plus déferents à
NOTRE AUGUSTE SOUVERAIN,



SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI
QUE DIEU L'ASSISTE,

et renouvellent leur indéfectible attachement au Glorieux Trône Alaouite.
Puisse Dieu accorder longue vie à Sa Majesté le Roi et le combler en la
personne de Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay El Hassan,
de Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid
ainsi que de tous les membres de l'Illustre Famille Royale.



La flottabilité du dirham en question

Quel impact sur le Maroc ?

Dans sa défense du changement de régime de changes, Abdellatif Jouahri avait motivé sa décision par l'amélioration de la compétitivité de l'économie marocaine et son accès au rang d'économie émergente. Qu'en est-il réellement ?

Nabil Adel*

Dans un étrange mélange des genres, le gouverneur de la Banque Centrale semble vouloir se substituer au gouvernement dans le pilotage de l'économie nationale, car la compétitivité des entreprises n'a jamais été du ressort d'une autorité monétaire. Et si seulement, le passage aux changes flottants pouvait régler ce que les réformes économiques structurelles n'ont pas pu faire. Mais, comme dirait Macron, c'est de la poudre de Poudre de perlimpinpin. La parité (rapport de changes entre deux devises) est fixée soit par une banque centrale par rapport à une ou plusieurs devises (changes fixes) soit directement par la loi du marché (changes flottants). Dans ce dernier cas, la banque centrale « perd la main » sur sa monnaie qui fait l'objet de transactions comme n'importe quel actif financier. Depuis les années 70, c'est le système majoritairement en vigueur dans le monde. Pour avoir un effet positif sur la compétitivité, il faut que le dirham, dans un régime de changes flottants, ne s'apprécie pas fortement par rapport aux devises des pays vers lesquels nous exportons qui sont essentiellement européens.

Or dans un système de changes flexibles, la valeur d'une devise est fixée par les investisseurs en fonction de la loi de l'offre et de la demande. Plusieurs raisons peuvent donc motiver leur décision d'acheter une devise plutôt qu'une autre. La première tient au niveau des taux d'intérêt. Plus les taux d'intérêt d'un pays sont élevés, plus sa monnaie est attractive pour les investisseurs et plus

elle s'apprécie. Ainsi, toute augmentation des taux d'intérêt par BAM se traduira mécaniquement par une appréciation du dirham et donc une perte de compétitivité du pays. La fixation des taux devra, à l'avenir, prendre en considération leur niveau chez nos partenaires commerciaux, ce qui réduit de facto l'indépendance, ou du moins les marges de manœuvre, de la banque centrale nationale.

La seconde raison est liée au dynamisme économique d'un pays qui, enregistrant des taux de croissance élevés, attire les investisseurs qui misent sur sa monnaie, l'apprécient, et donc annulent, sa compétitivité (cas de l'Euro). Paradoxalement, la compétitivité peut conduire, par un mécanisme de changes, à un affaiblissement de celle-ci. Toutefois, le plus dangereux dans un tel système, c'est qu'il favorise la dynamique spéculative qui peut déstabiliser un pays et amenuiser ses réserves en devises. En 1992, la Banque d'Angleterre dépense 50 milliards de livres pour soutenir le Livre, contre l'attaque de Georges Soros et se résout finalement, devant le caractère vain de son action, à le dévaluer de 15%. En 1997, les attaques contre la Thaïlande avaient déclenché la « crise asiatique ». D'autres crises ont eu lieu depuis (crise du rouble, crise du peso mexicain, crise de l'euro en 2010).

Seules des économies fortes, aux bases industrielles solides, peuvent se permettre pareil saut. La bataille pour la compétitivité est un travail de fond sérieux et de longue haleine, et non un simple lifting monétaire. Si seulement, c'était aussi facile que cela !

La loi de Mundell : Que



Abdellatif Jouahri, wali Bank Al Maghrib.

cache l'impossible trinité ? Dans ses sorties, défendant le passage aux changes flottants, le ministre de l'Economie et des Finances Mohamed Boussaid a justifié l'urgence et la nécessité d'une telle résolution par l'impasse théorique dans laquelle se trouverait le Maroc, si le pays reste dans le système actuel.

Pièges

De quel piège théorique veut parler l'argentier du Royaume ?

S'efforçant de se montrer rassurant sur le sujet, M. Boussaid a utilisé un langage technique en mobilisant la théorie économique pour expliquer la nécessité de changer de régime de change. Pour lui, il est possible de réaliser simultanément trois objectifs de

la politique économique, à savoir disposer d'une économie ouverte, garder notre autonomie monétaire (pouvoir de fixation du niveau des taux directeurs) et maintenir un régime de changes fixes. Il faut donc, selon la théorie économique, à laquelle il fait appel, passer aux changes flottants, si on veut continuer à avoir une économie ouverte et une politique monétaire souveraine. Ce qui choque dans les arguments du ministre, c'est le peu de maîtrise des concepts économiques dont fait preuve celui qui est censé conduire à bon port la politique économique et financière ce pays. Du coup, la première question que se poserait n'importe quel néophyte est: comment avons-nous fait jusqu'à aujourd'hui pour réunir ces trois incompati-

bilités, puisque nous avons une économie ouverte, une politique monétaire autonome et un régime de changes fixes ? En fait, dans son exposé se voulant magistral, M. Boussaid a confondu l'hypothèse de base du modèle (l'économie ouverte) et les instruments de la politique monétaire (taux directeur, taux de changes et mouvement des capitaux). C'est ce qu'on appelle l'impossible trinité. De quoi s'agit-il ?

Cette loi (dite aussi triangle de Mundell ou triangle d'incompatibilité) édicte un principe bien connu en relations monétaires internationales, selon lequel il est impossible de réaliser simultanément les trois objectifs de la politique monétaire dans une économie ouverte, à savoir disposer d'un régime de changes

La référence du paiement électronique au Maroc

Plus de
13 années
d'expertise

40 000
points de vente
équipés

Un centre de
relation client
disponible
24h/7j

40,5 millions
d'opérations de paiement
traitées en 2016

Partenaire de
13
banques
marocaines

Le CMI, l'acteur de référence du paiement électronique au Maroc

Répondant aux standards internationaux en matière de sécurité des paiements (certification PCI DSS), le CMI accompagne les banques, les commerçants et les professionnels dans la gestion de leurs paiements électroniques. Acteur incontournable des solutions de paiement électronique au Maroc, le CMI continue de contribuer au développement et à la structuration du marché grâce à ses valeurs de proximité, de sécurité et d'innovation.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur notre site officiel : www.cmi.co.ma

Centre
Monétique
Interbancaire

مركز النقدیات

fixes, avoir une politique monétaire autonome et permettre une libre circulation des capitaux. C'est un principe à la fois théorique, mais vérifié par des situations vécues, comme en témoignent les crises qui ont secoué plusieurs pays ayant ignoré cette loi et tenté de concilier ces trois objectifs (crise du Mexique en 1995 et des pays asiatiques en 1997).

Dans notre contexte, si le passage aux changes flottants est irréversible, Bank Al Maghrib ne pourra poursuivre que deux des trois objectifs précités :

- soit disposer de régimes de changes fixes et d'une libéralisation des changes, auquel cas, notre banque centrale doit abandonner son autonomie monétaire, à savoir la possibilité de déterminer les taux d'intérêts (politique adoptée par l'Argentine).

- soit maintenir l'autonomie de la politique monétaire (matérialisée par la capacité d'agir sur les taux d'intérêts) et la libre circulation des capitaux. Dans ce cas, il faut aller vers un système de changes flottants, ce qui signifie l'impossibilité de fixer les parités de changes par rapport aux autres monnaies (politique adoptée par l'Angleterre et le Canada).

- soit maintenir l'autonomie de la politique monétaire et le régime de changes fixes, mais dans ce cas il faut limiter les mouvements des capitaux (politique adoptée par la Chine et par le Maroc).

Spéculation

Ainsi, sans tordre le cou à la théorie, nous pouvons tout à fait rester dans le système de changes fixes tout en possédant une politique monétaire autonome, à condition de maintenir le contrôle des mouvements de capitaux. Mais, ce que le ministre ne dit pas, c'est qu'une fois passés aux changes flottants, nous serons obligés de convertir totalement le dirham. Si les autorités monétaires nationales veulent maintenir les trois objectifs en même temps, la variable d'ajuste-

ment sera inexorablement les mouvements des capitaux car c'est le seul levier sur lesquels les agents économiques peuvent agir. Ainsi, si les taux d'intérêts au Maroc deviennent inférieurs aux taux d'intérêts au niveau international, le dirham pourrait fortement être exposé à une forte spéculation, puisque les détenteurs de notre monnaie qui aura acquis le statut de devise (donc détenue par les résidents et les non-résidents) chercheront à la vendre pour acheter des devises et les placer à des taux d'intérêts plus intéressants. Devant cette situation, le seul moyen pour défendre le dirham serait de vendre nos réserves de changes pour le soutenir, et puisque celles-ci sont limitées, une fois épuisées, le dirham se dépréciera fatalement.

Lever le contrôle des changes et aller vers une totale liberté de circulation des capitaux revient soit à adopter un régime de changes flottants soit à abandonner le principal outil de la politique monétaire qu'est la fixation des taux d'intérêts pour maîtriser l'inflation ou lutter contre la récession.

Il est important de souligner qu'une décision de cette ampleur ne doit pas être prise uniquement sur injonction du FMI pour se conformer à l'article 4 de ses statuts. Elle est censée avoir été mûrement réfléchie et ses effets sur nos échanges et les flux d'investissements directs étrangers (IDE) bien soupesés et évalués. Cette réflexion doit être menée loin de la langue de bois et des effets d'annonce et cette manie que nous avons de toujours vouloir être le bon élève de la classe FMI, quitte à agir parfois au détriment de nos intérêts.

Or à la date d'aujourd'hui, nous n'avons entendu aucune explication convaincante de la part de nos responsables sur les raisons ayant motivé cette réforme, alors que tous les facteurs objectifs militent pour la politique opposée de maintien des changes fixes. En effet, outre le problème de triangle d'incompatibilité



Valoriser l'entreprise nationale sans dévaluer.

que nous venons d'exposer, la convertibilité totale du dirham suppose un ajustement des parités de changes par rapport à nos principaux partenaires pour éviter que notre monnaie ne soit la cible d'attaques spéculatives. D'autre part, et au-delà des questions de changes, pareille politique doit se traduire par une amélioration des comptes extérieurs du Maroc, ce qui ressemble à une véritable gageure. Compte tenu des insuffisances chroniques de la compétitivité l'économie nationale, se traduisant par une balance commerciale structurellement déficitaire, le flottement du dirham pourrait se traduire par une dépréciation mécanique et par une inflation importée. Est-ce le moment de basculer dans un système qui équivaut pour une économie fragile comme la nôtre à un saut dans l'inconnu ? La prudence commanderait de ne pas jouer avec le feu. Or, en économie, le timing d'une décision est plus important que la décision elle-même.

Profitant de la conjonction favorable de plusieurs éléments exogènes notamment la baisse des prix des hydrocarbures, les faiseurs de la politique monétaire

nationale se sont sentis peut-être suffisamment armés pour entreprendre une réforme que même les grandes puissances économiques n'osent pas, sans une réflexion murie et une préparation qui nécessite plusieurs longues années. L'économie n'est pas suffisamment diversifiée, ni intégrée, dépendante largement des importations qui ne sont pas seulement pétrolières pour supporter des chocs à l'international. Gangrénée par la contrebande et des trafics de toutes sortes, elle peine à créer des emplois pour des centaines de milliers de jeunes. En d'autres termes, elle n'est pas objectivement assez armée pour résister à l'impact négatif d'une décision dont nous payerons un lourd tribut quand ceux qui l'ont prise ne seraient certainement plus là pour rendre des comptes. Et pourtant !

A partir du moment où la monnaie abandonne son statut neutre de facilitateur des échanges et devient, en soi, un actif permettant de générer du profit, elle introduit violemment l'économie de son pays dans le casino des marchés financiers, selon l'expression de Keynes. Les puristes,

qui pensent que les marchés sont le meilleur reflet de la valeur d'un actif, en l'occurrence une monnaie censée elle-même être un étalon de mesure des autres actifs et que l'équilibre se fait sur des bases objectives, confondent des modèles élaborés dans les laboratoires d'universités et la réalité des rapaces qui contrôlent ces marchés et qui les font évoluer au gré de leurs intérêts. Avant de commenter les conséquences de cette décision sur notre économie, précisons que l'une des fonctions d'un régime de changes est d'équilibrer la balance des paiements, surtout, en cas de déficit.

Equilibre

En régime de changes fixes, l'équilibre se fait par les réserves en devises étrangères que les banques centrales détiennent, jusqu'à leur épuisement avant de recourir à l'endettement. En régimes de changes flottants, l'équilibre se fait par la loi de l'offre et de la demande et donc directement par la valeur de la monnaie qui s'appréciera en cas d'excédents et se dépréciera en cas de déficits, jusqu'à ce que les expor-

tations du pays deviennent suffisamment compétitives et les importations suffisamment chères pour retrouver l'équilibre. Mais ça, c'est dans les manuels d'économie qui décrivent la situation de pays ne souffrant pas de lacunes structurelles. Tel n'est pas le cas de pays comme le Maroc dont la balance commerciale est chroniquement déficitaire, ce qui implique, dans un régime de changes flexibles, une dépréciation mécanique du dirham. Ceci aura pour effet direct de faire grimper le coût des exportations et de la dette libellée en devises. Or ce n'est pas parce le prix des véhicules ou des logiciels importés augmentera que nous pourrions les substituer par une production nationale. Notre économie n'a pas encore atteint le stade industriel qui lui permet de produire localement des biens devenus chers à

l'importation. D'autre part, nos exportations ne sont pas suffisamment denses et diversifiées pour compenser une forte hausse des importations et, surtout, un renchérissement du coût de l'endettement extérieur. L'expérience de l'Egypte doit nous servir de leçon. Le pays des Pharaons forcé à adopter le système des changes flottants est en train de le payer très cher avec un taux d'inflation à plus de 30% (soit 100 fois plus que le Maroc où il est de l'ordre de 0,3%). Même les experts du FMI ont été surpris par l'ampleur des dégâts causés aux classes défavorisées et ont dû reconnaître avoir sous-évalué l'impact d'une telle réforme. Pour notre pays, dont la balance des paiements est structurellement déficitaire par manque de compétitivité, l'adoption des changes flottants se traduira mécaniquement par une dépré-

ciation du dirham. Cette dépréciation est certes « censée » doper les exportations, mais renchérit en même temps le coût des importations. Dans une économie comme la nôtre où le tissu productif manque de dynamisme et de compétitivité, la flexibilité se traduira davantage par l'envolée des importations que par la dynamisation des exportations.

Réserves

Le principal argument sérieux qui plaide en faveur des changes flottants est la correction automatique des déficits. La théorie monétaire affirme que le déficit de la balance courante d'un pays conduit à une dépréciation de sa monnaie, rend ses produits moins chers à l'export et, in fine, permettrait une correction de sa balance courante. La réalité est hélas plus complexe et

montre, au contraire, que beaucoup de pays ayant adopté ce régime continuent, en cas de faible compétitivité par rapport à leurs partenaires commerciaux, à souffrir de la persistance de déséquilibres externes. C'est le cas des Etats-Unis par exemple qui ne financent leurs déficits extérieurs que pour leur attractivité, en matière d'investissements étrangers. Un autre argument de taille avancé par les défenseurs des changes flottants, est qu'avec ce système nous n'avons plus besoin de détenir des réserves de changes pour soutenir notre monnaie. Celle-ci, étant désormais soumise à la loi de l'offre et de la demande, n'en aura plus besoin comme l'affirmait avec force Milton Friedman. Or, l'observation empirique permet de constater que ces réserves n'ont jamais été

aussi importantes. Maurice Obstfeld remarqua que depuis la fin de l'ère Bretton Woods (1971), le niveau des réserves globales est passé de 2 % du PIB global à 6 % en 1999. Ce taux a encore augmenté avec l'accroissement massif des réserves chinoises entre 1999 et 2008. Certains économistes, tels que le Prix Nobel Maurice Allais, sont plus radicaux dans leur critique. Celui-ci affirme que les changes flottants créent les conditions d'un désordre généralisé, qu'ils accroissent les risques sur chaque opération commerciale ou financière internationale, et qu'ils ne peuvent déboucher que sur une crise mondiale de type 1929. «Ce qui doit arriver arrive», affirme-t-il. Sans commentaire! ■

* Nabil Abdel, directeur de l'Institut de Recherche en Géopolitique et Géoeconomie de l'ESCA.

Smeia
Importateur exclusif
Angle boulevard Moulay Slimane
et boulevard Tamiri Mohammed El Bakkai.
Route côtière de Mohammedia - Casablanca
e-mail : contact@smeia.com

Réseau Smeia
Casablanca : Smeia Casablanca 05 22 40 07 00
Rabat : Ryad Auto-Groupe Smeia 05 37 71 62 00
Tanger : Smeia Tanger 05 39 39 94 30/40
Marrakech : Smeia Marrakech 05 24 32 72 35
Agadir : Soutra 05 28 84 74 28/29

BMW X1, POLYVALENTE ET AFFÛTÉE.

DIESEL À PARTIR DE 334 000 DHS - CRÉDIT 0%

À la fois dynamique et confortable, la BMW X1 est l'incarnation parfaite de la polyvalence et du style de vie BMW. Son habitacle aux matériaux de grande qualité, offre aux passagers une position assise surélevée et donc la meilleure visibilité possible pour relever tous les défis.

Crédit 0% et offres de reprises disponibles.

www.bmw.ma



Le plaisir
de conduire

La COP 22 propulse le Maroc au-devant de la scène internationale

Une bouffée d'air pour la planète

Il y a 8 mois, le Maroc se voyait propulsé aux devants de la scène internationale. La tenue de la «COP de l'action» à Marrakech, a été un signal fort au niveau national, un cap à maintenir, celui d'une transition énergétique en cours. Que s'est-il passé entre temps ? Quelles réalisations pour le Maroc ? Le cap est-il réellement maintenu ? Voici quelques éléments de réponse.

Hamza Makraoui

Quelques mois avant la COP 22, les Marocains ont pu constater une mobilisation sans précédent et une certaine effervescence autour de thématiques telles que la protection de l'environnement, le climat, les énergies propres ou renouvelables, l'énergie solaire, le recyclage... Un champ lexical alors mal compris, mal maîtrisé lorsqu'il n'est pas totalement inconnu pour le citoyen lambda. En fait, le grand tournant a commencé déjà avec l'inauguration de la fameuse station Noor à Ouarzazate qui propulse le Maroc au cœur d'une politique énergé-



Les Etats-Unis de Trump jettent un grand froid en se retirant de l'accord de Paris.

tique ambitieuse, tournée vers une diversification des sources d'approvi-

sionnement en énergie. Objectifs : à l'horizon 2020, la participation des énergies vertes à hauteur de 42% de la puissance électrique installée totale et la réalisation dans un souci d'efficacité énergétique d'économies de 12% sur la consommation d'énergie en 2020 et 15% en 2030.

Ceci étant, la préservation de l'environnement et la protection du climat deviennent des chantiers naturellement sous-jacents à cette dynamique de transition énergétique. La COP 22 représentait dans ce contexte un point d'ancrage pour le royaume et une opportunité précieuse pour mobiliser autour de ce

challenge. La présidence marocaine n'a cessé de le clamer : « Cette COP est la COP de l'action ». A l'échelle du pays, l'année 2017 a été marquée par une mobilisation sans précédent autour de l'environnement. Des rendez-vous tel que Pollutec, le Forum de la mer, Solaire Expo et autres ont vu leur popularité s'accroître ; les ONG se mobilisent plus que jamais, tout un marché « vert » qui s'installe. Beaucoup de choses ont été faites, mais si l'on se base sur une vision macroscopique, le véritable grand chantier en

Une AMEE des énergies propres

Dans un Maroc qui mise réellement sur le développement des énergies vertes, la création de l'Agence Nationale pour la Promotion des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique (ADEREE) en février 2010, devenue l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique (AMEE) en lieu et place du Centre de Développement des Energies Renouvelables (CDER) s'inscrit dans la nouvelle stratégie nationale visant à dynamiser le secteur des énergies propres et alternatives. Dans ce cadre, l'AMEE a été chargée de nouvelles missions en relation directe avec l'efficacité énergétique. Objectif : enclencher une réelle transition énergétique nécessaire aux activités à caractère énergivore que sont le BTP, l'industrie, le transport, l'éclairage public ou encore l'agriculture. Ceci passe pour les responsables de l'AMEE par l'identification de portefeuilles d'investissements et de projets réalistes et réalisables pour l'élaboration de cartographies nationales et régionales des énergies renouvelables, comme l'énergie solaire, éolienne, biomassique, hydraulique. Ces initiatives déployées à l'échelle nationale que régionale pour rendre le marché national attrayant s'accompagne d'un renforcement des capacités disponibles. Ce qui représente une force de proposition intéressante en termes de diverses mesures pour le développement de ce secteur d'avenir.

« Les programmes éoliens et solaires sont très avancés et plusieurs lois et réglementations ont aussi été élaborées » explique à cet égard le directeur général de l'AMEE Said Mouline qui compte avec le concours de ses collaborateurs et d'autres partenaires capitaliser la feuille de route tracée au plus haut point de l'Etat pour faire des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique une culture enracinée dans la réalité de la société marocaine. ■

ROYAL ATLAS

AGADIR
★★★★★

comonow.com

La meilleure façon de célébrer l'été, pieds dans l'eau !
Pour un séjour raffiné rythmé par la détente et l'évasion.
Profitez des piscines, de la plage privative, du Spa de 1 500m² et d'une vue à couper le souffle.

A partir de **745 Dhs*** / personne
avec petit-déjeuner

Profitez de tarifs
imbattables
et de nombreux avantages...

Réservation et informations

05 28 29 40 40
www.atlas5stars.com

* Prix / personne / nuit en chambre double ou single - Taxe de séjour en sus
Supplément vue latérale ou piscine : 100 dhs / jour - Supplément chambre exécutive : 300 dhs / jour - Gratuit pour les enfants de moins de 5 ans
Supplément de 400 dhs pour enfants de 5 à 12 ans en petit-déjeuner, partageant la chambre des parents
Contingent limité - Offre valable du 01 au 31 juillet & du 23 au 31 août 2017

relation directe avec la COP 22 est sans conteste l'adoption de la Stratégie nationale de développement durable 2030.

Développement durable

C'est le 29 Mai dernier que le Maroc a réellement commencé à prendre les choses en main, avec notamment la tenue de « L'Action Climat Post COP 22 » à Rabat. Une conférence nationale qui a réuni, sous la présidence du chef du gouvernement Saâd Eddine El Othmani et de plusieurs autres ministres, une brochette de représentants des administrations et établissements publics, le secteur privé, les élus, les institutions de recherche, et les acteurs de la société civile ainsi que des représentants de pays africains et d'organisations internationales et bailleurs de fonds. En somme, plus de 450 personnes ont assisté à ce raout incontournable qui vise à tracer les grands axes de la stratégie nationale de développement durable. La présentation et l'adoption de la SNDD se sont faites quelques semaines après, lors du conseil des ministres le



Le début d'une prise de conscience écologique.

25 Juin 2017, faisant de cette journée une date-phare dans la transition énergétique du Maroc, mais aussi une confirmation des engagements du Royaume pris lors de la COP 22. Emanant de la volonté royale, la stratégie nationale de développement durable (SNDD) est dans les faits, un instrument de « convergence », qui vise à coaliser les différents acteurs qui opèrent pour le cli-

mat et le développement durable afin d'atteindre d'ici 2030 des objectifs préalablement établis. Quatre grands principes ont guidé l'élaboration de cette stratégie : la conformité avec les bonnes pratiques internationales, la conformité avec les principes de La loi Cadre 99-12 portant sur la Charte de l'Environnement et du Développement Durable, l'engagement des différentes parties prenantes

et enfin l'opérationnalité grâce notamment à des mesures concrètes avec indicateurs de suivi et obligations de résultats.

Opportunités

Ces principes devront permettre au Royaume d'accélérer sa transition vers une économie verte et inclusive.

La SNDD pilotée, coordonnée et mise en œuvre par le secrétariat d'Etat auprès du ministre de l'Energie, des Mines et du Développement Durable chargée du Développement Durable a identifié 7 enjeux prioritaires pour décliner la stratégie en question. L'enjeu de la gouvernance, celui de l'économie verte, l'enjeu de la biodiversité, le changement climatique, l'enjeu des territoires sensibles, la cohésion sociale et enfin l'enjeu de la culture. Cet heptagone a ensuite été décliné en 31 axes straté-

giques qui ont débouché sur 137 objectifs concrets accompagnés d'indicateurs de mesures et de suivi consultables sur le site de la SNDD.

L'adoption de ce projet phare pour le développement du Maroc est un message fort à l'échelle nationale mais aussi au niveau international. Il indique et confirme un cap que le pays a désormais assimilé et assumé. A la lecture du rapport de présentation de la SNDD, citoyens, société civile, secteurs public et privé et investisseurs pourront repérer les futurs projets qui seront forcément porteurs et pouvoir donc s'adapter aux nouvelles opportunités qui se présentent.

Quelque 500 000 emplois sont à créer dans le secteur des énergies renouvelables d'ici 2040 d'après un rapport publié en janvier par le Forum euro-méditerranéen des Instituts de Sciences Économiques (FEMISE)! ■

Ce que nous coûte le changement climatique

Près de 33 milliards de dirhams par an, c'est ce que nous a coûté en moyenne le changement climatique sur la période 2000/2014. Soit 3,52 % du PIB. C'est ce que révèle l'étude d'Evaluation du Coût de la Dégradation de l'Environnement (CDE) réalisée par le secrétariat d'Etat chargé du développement durable, en partenariat avec la Banque mondiale (BM).

Les résultats de cette étude présentée le 30 Juin dernier à Rabat par Nezha El Ouafi, secrétaire d'Etat chargée du développement durable, rend compte de l'importance de l'impact économique provoqué par les chamboulements climatiques.

Parallèlement, l'étude montre une baisse nette de ce coût par rapport à l'année 2000, de l'ordre de plus de 20%, le coût de la dégradation par habitant étant passé de 590 DH en 2000 à 450 DH en 2014.

Cette tendance baissière s'expliquerait notamment par les efforts fournis par le royaume dans le domaine de la lutte contre la pollution. Le Plan national de l'assainissement liquide en est le meilleur exemple selon l'étude qui cite la dégradation de l'eau, de l'air, du littoral, des sols, des forêts et la production de déchets.

Cette enquête qui vient actualiser les chiffres de 2000 analyse les coûts causés par la dégradation de l'environnement en 2014 selon trois niveaux : social, à travers la morbidité et la mortalité dues à la pollution de l'air et aux pratiques inadéquates d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène; économique en termes de pertes de production des forêts et des terres de parcours dues aux défrichements; et environnemental, sur le plan de la réduction de la valeur récréative des plages causée par la dégradation du littoral. ■

Notre source d'énergie, c'est lui

Lui qui nous transmet une énergie bien plus puissante

que nos carburants qui font tourner votre moteur et les

entreprises du Maroc. Une énergie qui nous fait avancer,

innover et investir pour mériter chaque jour votre fidélité.

Parce que notre première source d'énergie,

c'est lui, c'est vous.



La Baïa, un pacte indéfectible

Selon la tradition marocaine, la Baïa n'est pas un cérémonial figé. La tradition a pu évoluer à travers le temps en intégrant une dimension politique et territoriale pour s'adapter aux évolutions institutionnelles du moment.



Une tradition chargée de symbolique.

Au-delà de son aspect festif et spectaculaire extérieur qui suscite fascination et émotion aussi bien au Maroc qu'à l'étranger, la Baïa revêt un caractère éminemment politique et religieux. C'est une sorte de contrat social à double portée. D'un côté il y a la dimension religieuse de l'allégeance proprement dite par laquelle les sujets investissent leur Souverain de pouvoirs de commanderie des croyants, et de l'autre, il y a la dimension temporelle d'Al walae qui ajoute au chef religieux ou le Sultan la prérogative de chef d'Etat au sens politique du terme. Cette dernière dimension pouvant être renouvelée chaque année contrairement à la première qui est faite seulement au moment de l'accès au Trône. De plus, l'acte de la Baïa sous sa forme religieuse est consigné par écrit et signé par les oulémas, les grands dignitaires du régime et les chefs de l'armée. Ainsi depuis l'indépendance du Maroc, deux actes de Baïa ont été rédigés à l'occasion de l'investiture de feu Hassan II et de son héritier Mohammed VI de leurs pouvoirs de la grande Commanderie des croyants (Al imama al qobra). Ce nouveau concept d'Al walae (qui signifie plus reconnaissance d'autorité que soumission) va s'institutionnaliser pour devenir une constante de la vie politique nationale après l'abandon du régime du Sultanat pour celui de Royauté sous le règne de feu Mohammed

V. L'organisation annuelle de la fête du Trône dès 1933 à Salé en fut la consécration. Selon le politologue Mohamed Tozy, « les cérémonies annuelles d'allégeance servent plutôt à la présentation du walaa, et non pas de la Baïa proprement dite, comme celle qui a été accordée à SM Mohammed VI, le 23 juillet 1999, dans laquelle les signataires réitèrent leur engagement pour le respect du devoir d'obéissance, de fidélité et de dévouement qui découlent de la Baïa, dans le bonheur et l'adversité ». Et, « si les accessoires de la souveraineté (parasol, costume, chevaux de compagnie...) sont bien visibles, les tribus ont disparu et les hommes ont changé. Agents d'autorité, élus locaux, notables (oulémas, professeurs d'université, gros commerçants) sont priés de se tenir, durant la journée de la fête du trône, dans l'enceinte du Palais », souligne le professeur marocain.

Cérémonial

Cependant, parmi les convives venus prendre part à hafal Al walae, ce sont les agents du ministère de l'Intérieur qui occupent les premiers rangs. Oulémas, walis, ministres, hauts fonctionnaires, et parlementaires se courbent au passage du Roi, font acte d'allégeance en clamant Allah ibark F'aamer Sidi (Que Dieu bénisse mon seigneur). Les serviteurs du palais répondent en chœur et à l'unisson Allah irdi alikoum, galilikoum Sidi (Notre Seigneur vous

a accordé sa bénédiction)». Si le rituel de la Baïa remonte aux premiers temps de l'Islam, les historiens s'accordent à penser qu'il a été introduit au Maroc actuel avec l'avènement de la dynastie Idriside. La Baïa dans son aspect religieux est faite au Sultan une seule fois dans sa vie, au moment de son intronisation. Comme la Baïa dans sa dimension temporelle (Al walae), elle ne prend fin qu'avec la destitution du Sultan. En fait si les sujets s'engagent par la Baïa sous ses deux formes à l'obéissance au Sultan et au respect de son autorité, cette dernière peut très bien être remise en cause si le Sultan ou le Roi trahit ses engagements à garantir la paix et la sécurité de ses sujets et de leurs biens, la protection de la religion, de l'intégrité territoriale et de l'Etat. Le rituel ou le cérémonial de la Baïa cessera d'être organisé une seule fois, au moment de l'intronisation du Sultan, avec l'avènement de la dynastie Saâdienne. Ainsi, le Sultan Ahmed Al Mansour Eddahbi instaura non seulement une Baïa renouvelable tous les ans mais il introduisit le concept d'allégeance au Prince héritier tout en mettant en place tout un dispositif cérémonial qui se déroulait à l'extérieur des murs la ville, dans un vaste espace appelé le méchouar. Les oulémas, les chefs des tribus, les cadis, les khatib (orateurs religieux), les chefs de l'armée y venaient en groupes méticuleusement organisés selon le rang social de chaque institution présenter leur allégeance au

Souverain après le discours inaugural prononcé par un grand cadî. Les Souverains alaouites ont dès l'avènement de Moulay Rachid repris l'ensemble de ces rituels en faisant pérenniser la tradition et ce jusqu'aux premières années de l'indépendance où le concept de la Baïa va connaître un certain nombre de petits changements qui s'inscrivent toutefois dans la continuité ; étant donné que celle-ci va préserver sa dimension religieuse de ciment sacré qui lie le Sultan et le peuple, ayant lieu une seule fois, au moment de l'accession au Trône ; excepté le cas de la libération d'une terre colonisée, comme cela fut le cas de la région d'Oued Eddahab dont la récupération est fêtée chaque 14 Août depuis 1979. De même la cérémonie mettant en scène l'aspect temporel de la Baïa ou de l'Allégeance (Hafal Al walae) qui avait lieu chaque 3 mars sous feu Hassan II et chaque 30 juillet sous son successeur Mohammed VI connaîtra elle aussi quelques introductions nouvelles. Dont le fameux carrosse royal or et rouge écarlate, cadeau de la cour d'Angleterre. Néanmoins, l'hippomobile utilisé fréquemment dans les premières années du règne de Mohammed VI s'éclipsera des fois au profit du pur sang noir, symbole du Trône mobile.

Jamil Manar



A l'occasion du 18^{ème} anniversaire de l'intronisation de Sa Majesté le Roi
MOHAMMED VI

**Le Directeur Général et l'ensemble du personnel
de l'Agence Marocaine pour l'Efficacité énergétique (AMEE)**

Ont l'insigne honneur de présenter à
SA Majesté LE ROI MOHAMMED VI
Que Dieu l'assiste

Leurs vœux de bonheur et de sante, ainsi qu'à
**Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay Al Hassan, à Son Altesse Royale
le Prince Moulay Rachid et à tous les membres de la Famille Royale.**

Ils renouvellent au Souverain l'expression de leur fidélité et leur attachement
au Glorieux Trône Alaouite.

Qui a peur du Conseil de la concurrence ?

Depuis 2014, le Maroc dispose d'un Conseil de la concurrence indépendant qui peut s'autosaisir. Mais cette instance aux pouvoirs élargis attend à ce jour la nomination de son président et de ses membres...

Jamil Manar

Créé en 2008, le Conseil de la concurrence est une institution chargée de lutter contre les pratiques anticoncurrentielles et d'étudier le fonctionnement des marchés. Dans sa version initiale, le conseil présidé par Abdelali Benamour avait un rôle purement consultatif et ses pouvoirs étaient très limités même s'il a pu rendre plusieurs dizaines d'avis sur des dossiers portant sur des pratiques anticoncurrentielles.

Il fallait attendre 2014 pour voir ses prérogatives, sous la pression des partenaires étrangers du Maroc, se renforcer par l'adoption de la loi 20-13. Cette réforme de taille implique un certain nombre de changements importants. En plus de la possibilité qu'a le Conseil de s'auto-saisir d'une affaire sans attendre d'être saisi par le gouvernement comme c'était le cas sous l'ancien régime, les entreprises se plaignant de pratiques anticoncurrentielles peuvent également saisir le régulateur alors qu'elles étaient obligées auparavant de passer par les chambres professionnelles.

L'autorité, qui a toute latitude en matière de contrôle des opérations de concentration économique, a aussi le pouvoir de prononcer des sanctions contre les opérateurs jugés non respectueux de la loi en matière de concurrence pouvant représenter jusqu'à 10% du chiffre d'affaires mondial ou national des contrevenants.

En lui conférant la qualité «d'institution administra-



Abdelali Benamour rêve de revenir à la tête du nouveau Conseil mis en sourdine.

tive indépendante chargée d'assurer la transparence et l'équité dans les relations économiques», la Constitution révisée de 2011 institue l'opérationnalité du droit de la concurrence tout en consacrant une avancée majeure dans le domaine de la transparence économique.

Régulation

Pour autant, l'autorité marocaine de la concurrence nouvelle version est restée curieusement inopérante depuis novembre 2013 (date de fin de mandat des anciens membres du conseil) et juridiquement depuis août 2014, date de publication dans le Bulletin Officiel de la nouvelle loi

relative à la liberté des prix et de la concurrence. C'est que l'adoption du texte n'a pas été suivie de la nomination du président et des membres du conseil. Vous avez dit bizarre ? Comment se fait-il qu'après 3 ans après l'entrée en vigueur de la réforme, les membres du conseil ne sont toujours pas nommés ? Qu'est-ce qui explique le blocage que vit le Conseil de la concurrence ? Les gros lobbys du business et des ententes sur les prix ont-ils manœuvré pour mettre en veilleuse cette instance aux pouvoirs élargis qui fait forcément peur ? Pour le moment, leurs efforts ont porté... Dans un contexte économique dominé pour nombre de secteurs par

des pratiques anticoncurrentielles et d'entente sur les prix, une telle instance n'est pas de nature à rassurer... Autant donc la bloquer pour maintenir le statu quo même s'il n'est pas en faveur du consommateur qui continue à trinquer. Est-il normal par exemple que le secteur de l'enseignement privé, qui représente le gros poste de dépense des ménages, pratique des tarifs aussi exorbitants qui défient toute logique ? Et puis, sommes nous véritablement dans une économie de marché tel qu'elle doit fonctionner ou bien dans un système rentier régulé en douce par ses propres acteurs ? Depuis la promulgation de la loi, toutes les opérations

de fusion qui ont été autorisées sur le marché marocain (une dizaine, presque) sont discutables juridiquement car elles n'ont pas été autorisées, comme l'exige la loi, par le Conseil de la concurrence (fusion de Lafarge Maroc et Holcim, par exemple).

Mis en veilleuse depuis trois ans, l'autorité de la concurrence continue à être neutralisée alors que des dossiers importants relevant de ses attributions (prix de certains produits et services) demandent une intervention de ses experts. Résultat : c'est le gouvernement, faute de régulateur officiellement investi, qui régule lui-même. Cela porte un nom : la régulation à reculons. ■



المكتب الوطني للهيدروكربونات و المعادن
ΕΘΣΟ. ΙΑ.Ε%Ο | ΗΦΣΛΟ%Κ.ΟΘ%Ο.+ Λ Σ%Υ.Μ
OFFICE NATIONAL DES HYDROCARBURES ET DES MINES



A L'OCCASION DE LA FETE DU TRÔNE

LE DIRECTEUR GENERAL ET L'ENSEMBLE DU PERSONNEL
DE L'OFFICE NATIONAL DES HYDROCARBURES ET DES MINES
-ONHYM-

Ont l'insigne honneur de présenter leurs vœux les plus respectueux et les plus déferents au
Guide Suprême de la Nation

SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI
QUE DIEU LE GLORIFIE

Et saisissent cette heureuse occasion pour renouveler l'expression de leur indéfectible
attachement au **Glorieux Trône Alaouite** et leur mobilisation derrière leur **Auguste
Souverain** pour la construction et le développement économique et social du Royaume.

Puisse Dieu accorder longue vie à **Sa Majesté Le Roi** et Le combler en les Personnes de **Son
Altesse Royale Le Prince Héritier Moulay
Al Hassan**, de **Son Altesse Royale Le Prince Moulay Rachid** et de tous les membres de la
Famille Royale.

Affaire OCP-justice sud-africaine

Le naufrage de Pretoria...

La saisie d'un navire d'OCP par la justice sud-africaine chargé de phosphates suivie de la décision de renvoyer le dossier pour examen dans le fond confirme que les aboyeurs contre le Maroc et son intégrité territoriale sont prêts à tout. Y compris en piétinant le droit international.

Saliha Toumi

Le groupe OCP a réagi de nouveau au sujet de la saisie du navire transportant du phosphate-qu'il a affrété-par la justice sud-africaine. Cette fois-ci, le groupe hausse le ton et attaque bille en tête, considérant que cette dernière a pris une décision «éminemment politique» en décidant le 15 juin 2017 de renvoyer l'affaire du navire «Cherry Blossom» pour examen dans le fond... Pour le groupe phosphatier, la Cour sud-africaine «commet un grave abus de pouvoir», car, «non seulement elle s'arroge une compétence à statuer qui contrevient aux principes élémentaires du droit international, mais sa décision constitue une ingérence politique dans le processus mené sous l'égide du Conseil de Sécurité de l'ONU». Il s'agit d'un acte de «piraterie politique» commis sous couvert judiciaire, fustigent l'OCP et sa filiale Phosbourcraâ. Le navire a été saisi le 1er mai dernier après une halte à Port Elisabeth pour s'approvisionner en fioul. Pourtant, dans une affaire similaire, la justice du Panama s'était déclarée incompétente à juger un dossier sur le fond relatif à une affaire «éminemment politique» où le requérant n'avait prouvé ni sa propriété de la cargaison, ni une position de créancier. Tous les juristes le savent: sans cette condition, il ne saurait y avoir de saisie conservatoire. Mais visiblement, l'Afrique du Sud ne fait pas la même lecture du droit international, aveuglée par son soutien à la cause chimérique de l'Algésario dont il a récemment soutenu les efforts pour empêcher le retour du Maroc au sein de l'Union africaine (UA). En vain. L'office, qui a mobilisé ses avocats, reste se-rein et confiant puisque le droit est de son côté. Pas de l'Afrique du Sud qui a piétiné le droit international en s'autorisant de saisir, sur la base d'une démarche effectuée par une entité fantôme n'ayant aucune existence juridique, une cargaison destinée à une tierce partie dont le nom figure sur les connaissements.

Sponsors

Dès lors, nous sommes face aux éléments constitutifs d'un acte d'agression contre la propriété d'un Etat souverain sur tout son territoire, Sahara compris. Avec la complicité du pays de Zuma, le Polisario et son sponsor algérien cherchent à atteindre un objectif inavoué : arracher une jurisprudence qui leur permettrait de gaspiller encore des valises de pétrodollars en pagaille dans leur nouvelle stratégie qui

s'annonce foireuse : le terrain juridique. Une mission propagandiste confiée à des mercenaires étrangers qui agissent sous le couvert d'une enseigne baptisée Western Sahara Resource Watch (WS RW). Se présentant comme un réseau regroupant «des organisations et individus de plus de 40 pays» qui «interviennent auprès des compagnies travaillant pour des intérêts marocains » au Sahara pour les pousser à ne pas exploiter les ressources naturelles

des territoires du sud, WSRW fait croire à ses sponsors algériens qu'il a la capacité de faire pression sur les entreprises et les Etats pour isoler économiquement le Sahara marocain du reste du territoire national. Tant que les valises des pétrodollars continuent à affluer, on peut tout faire gober aux généraux algériens y compris les couleuvres les plus invraisemblables. Prêcher dans le désert reste un métier hautement juteux... ■



**L'OPTICIEN QUI
SUBLIME VOTRE
REGARD**

**DES PRIX TENDRES À VOUS
CHATOUILLER LES YEUX**

SOYEZ LES PREMIERS À EN PROFITER
LUNETTES TENDANCE DES GRANDES MARQUES ET DES CRÉATEURS

Angle Moulay Driss 1er et rue L'ysier - Casablanca • Tél : 05 22 82 90 21 • Fax : 05 22 82 89 33 • www.chicoptique.ma



TRÉSOR DE LA NATURE



**COSUMAR, PLUS DE 85 ANS DE SAVOIR FAIRE,
POUR VOUS OFFRIR LE MEILLEUR DE LA NATURE**

Pur produit de la nature, le sucre est une ressource précieuse indispensable à la vie. COSUMAR, agrégateur de 80 000 agriculteurs partenaires, riche d'un savoir-faire de plus de 85 ans, s'engage à vous offrir toute la pureté du sucre issu de la betterave et de la canne à sucre sous forme de pain, granulé, morceau et lingot. COSUMAR, dans sa quête constante de la qualité, agit avec engagement fort pour la satisfaction de ses consommateurs, avec l'ambition de leur servir des produits naturels, innovants et ancrés dans la tradition.

www.cosumar.co.ma

Crise du Qatar

Les scénarios possibles

Il existe à ce jour quatre scénarios possibles du déroulement de la crise diplomatique autour du Qatar, y compris «un renversement pacifique du pouvoir» et «une confrontation armée avec des conséquences néfastes pour toutes les parties concernées», estime le politologue russe Vitali Naumkin.

Jamil Manar

Pour le politologue russe et spécialiste du Proche-Orient Vitali Naumkin, quatre scénarios différents sont envisageables dans la crise que traverse le Golfe. Tout d'abord, les pays concernés pourraient régler leurs désaccords grâce à la coopération des forces régionales et globales. Le Qatar pourrait ainsi revoir ses prétentions à la baisse sans pour autant sacrifier certaines directions prises en matière de politique extérieure. On pense notamment à sa volonté de se rapprocher de l'Iran et aux liens que Doha entretient avec le mouvement des « Frères musulmans », deux points que le Qatar pourrait avoir à reconsidérer. Deuxième variante possible: un renforcement de la pression sur le Qatar, conjugué à l'échec des efforts de médiation. Cela entraînerait une menace de confrontation violente conséquemment à un renversement «pacifique» du pouvoir dans l'émirat. Troisième scénario, la confrontation augmente de telle façon qu'elle pousse le Qatar à entreprendre des mesures bien



Une crise régionale avec pleins de non-dits.

résolues allant jusqu'à la sortie du Conseil de coopération du Golfe et son rapprochement avec la Turquie et l'Iran. Dans ce cas-là, on ne pourrait pas exclure certains changements dans la politique qatarie vis-à-vis de la crise syrienne. Ainsi,

Doha pourrait rejoindre «le trio d'Astana» des pays-garants de l'instauration de la trêve en Syrie. Et finalement, M. Naumkin ne rejette pas la possibilité d'une escalade brutale du conflit qui pourrait dégénérer avec des conséquences néfastes pour

toutes les parties concernées. Toutefois, l'expert estime que ce dernier scénario est le moins probable des quatre qu'il présente, et que même s'il se réalisait, «cette confrontation ne durerait pas longtemps». «Je pense que les pays arriveront tout de même à s'entendre car personne n'a d'intérêt à ce que le conflit s'aggrave, lequel implique des pays qui ont en main les clés du marché pétro-gazier international», a supposé M. Naumkin, rappelant que le Qatar possédait en outre d'importantes réserves en hélium. Néanmoins, à en croire l'expert, il n'y a que le trio d'Astana qui tire un certain avantage de ce conflit puisqu'il permet de renforcer la coopération entre

les pays-garants du régime du cessez-le-feu en Syrie. Lundi 5 juin, l'Arabie saoudite, Bahreïn, l'Égypte et les Émirats arabes unis ont annoncé la rupture de leurs relations diplomatiques avec le Qatar. Les quatre pays ont accusé Doha de «déstabiliser la situation en matière de sécurité» et de «soutenir le terrorisme» au Proche-Orient.

Le gouvernement libyen d'el-Beida (est du pays) et les autorités du Yémen, des Maldives, de la Mauritanie, de Maurice et des Comores leur ont emboîté le pas en annonçant qu'elles rompaient leurs relations avec le Qatar. Djibouti a abaissé le niveau des relations diplomatiques avec le Qatar et le Sénégal a rappelé son ambassadeur à Doha. ■

L'Iran et la Turquie en profitent à fond(s)...

L'Arabie saoudite, les Emirats arabes unis, Bahreïn, l'Égypte parmi d'autres pays arabes, accusent Doha de «soutenir des organisations extrémistes» qui «cherchent à déstabiliser la région» et de se rapprocher de l'Iran, rival régional du royaume wahhabite. Et exigent la fermeture de la chaîne de télévision Al Jazeera et d'une base militaire turque au Qatar, ainsi que l'extradition de toutes les personnes accusées de terrorisme. Il est également demandé au Qatar de verser une compensation financière à l'Arabie saoudite, à l'Égypte, au Bahreïn et aux Emirats arabes unis pour son supposé soutien au terrorisme, sans en préciser le montant. Cette crise c'est pain bénit pour l'Iran et la Turquie qui en ont profité pour donner un bon coup de fouet à leurs exportations agroalimentaires et autres vers le Qatar qui, blocus de ses «frères» oblige, s'est vu couper brutalement les vivres. Censée affaiblir l'Iran et pousser le Qatar à prendre ses distances avec le berceau du chiisme, la mise en quarantaine du pays d'Al Thani est en train de déboucher sur le résultat contraire escompté : renforcer l'Iran en poussant Doha à resserrer ses liens avec le pays des Ayatollahs. ■

NOUVEAU



À
CHAQUE :
ENVIE, SA SAUCE!



En ce moment, en vente chez nos partenaires BIM & ATACADA0



1. SM le Roi Mohammed VI donne le 23 septembre 2016 à Bani Makada (Tanger), le coup d'envoi officiel de la rentrée scolaire 2016-2017.
2. SM le Roi inaugure le 2 juin 2017 un Centre médico-psycho-social à l'arrondissement de Moulay Rachid à Casablanca.
3. Le Roi Mohammed VI rendant visite, samedi 15 octobre 2016, à l'ex premier ministre M. Abderrahmane El Youssoufi, alors hospitalisé à l'hôpital Cheikh Zayd à Casablanca pour une pneumonie.
4. SM le Roi Mohammed VI a présidé, lundi 20 mars 2017 au Palais Marchane à Tanger, la cérémonie de présentation du projet de création de la ville nouvelle «Cité Mohammed VI Tanger Tech», porté par la région Tanger-Tétouan-Al Hoceima, le Groupe chinois Haite et BMCE Bank.
5. SM le Roi inaugure le 28 mai 2017 le nouveau terminal de l'aéroport Fès-Saïss.
6. Le selfie d'adieu de SM Mohammed VI à François Hollande le 2 mai 2017 à l'Elysée.
7. SM le Roi Mohammed VI inaugure le 28 mai 2017 au quartier Ennahda à Rabat un Centre d'accueil de jour des malades atteints d'Alzheimer.
8. En présence de Mme Irina Bokova, la directrice générale de l'Unesco, SM Mohammed VI a présidé, mardi 23 mai 2017 à la bibliothèque Al Quaraouiyine à Fès, la cérémonie de présentation du programme de réhabilitation des anciennes médersas de Fès.
9. SM Mohammed VI recevant le président français Emmanuel Macron en visite au Maroc le 14 juin 2017.

Royaume du Maroc



Ministère du Tourisme, du Transport Aérien, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale
Maison de l'Artisan



À l'occasion du 18^{ème} anniversaire de l'accession au Trône de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, que Dieu le Glorifie,

le Directeur Général de la Maison de l'Artisan présente en son nom,
et au nom de l'ensemble du personnel, ses félicitations et ses vœux de santé et de prospérité
à Sa Majesté Le Roi Mohammed VI que Dieu L'Assiste.

Priant Dieu Tout-Puissant, de préserver Sa Majesté ainsi que l'ensemble de la Noble Famille Royale,
en Leur procurant santé et bonheur.



À L'OCCASION DU 18^{ÈME}
ANNIVERSAIRE DE L'INTRONISATION
DE SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI QUE DIEU LE GLORIFIE



**La Holding Anouar Invest a l'insigne honneur de présenter ses vœux les plus dévoués
à Sa Majesté le Roi Mohammed VI ainsi qu'à toute la Famille Royale.**

Elle saisit cette heureuse occasion pour exprimer son indéfectible attachement au Glorieux Trône Alaouite et réitérer sa mobilisation continue derrière Sa Majesté le Roi pour la réalisation des objectifs de développement économique et social de notre pays.